N° 1 1984

RECHERCHES RÉGIONALES

CÔTE D'AZUR ET CONTRÉES LIMITROPHES

n° 87

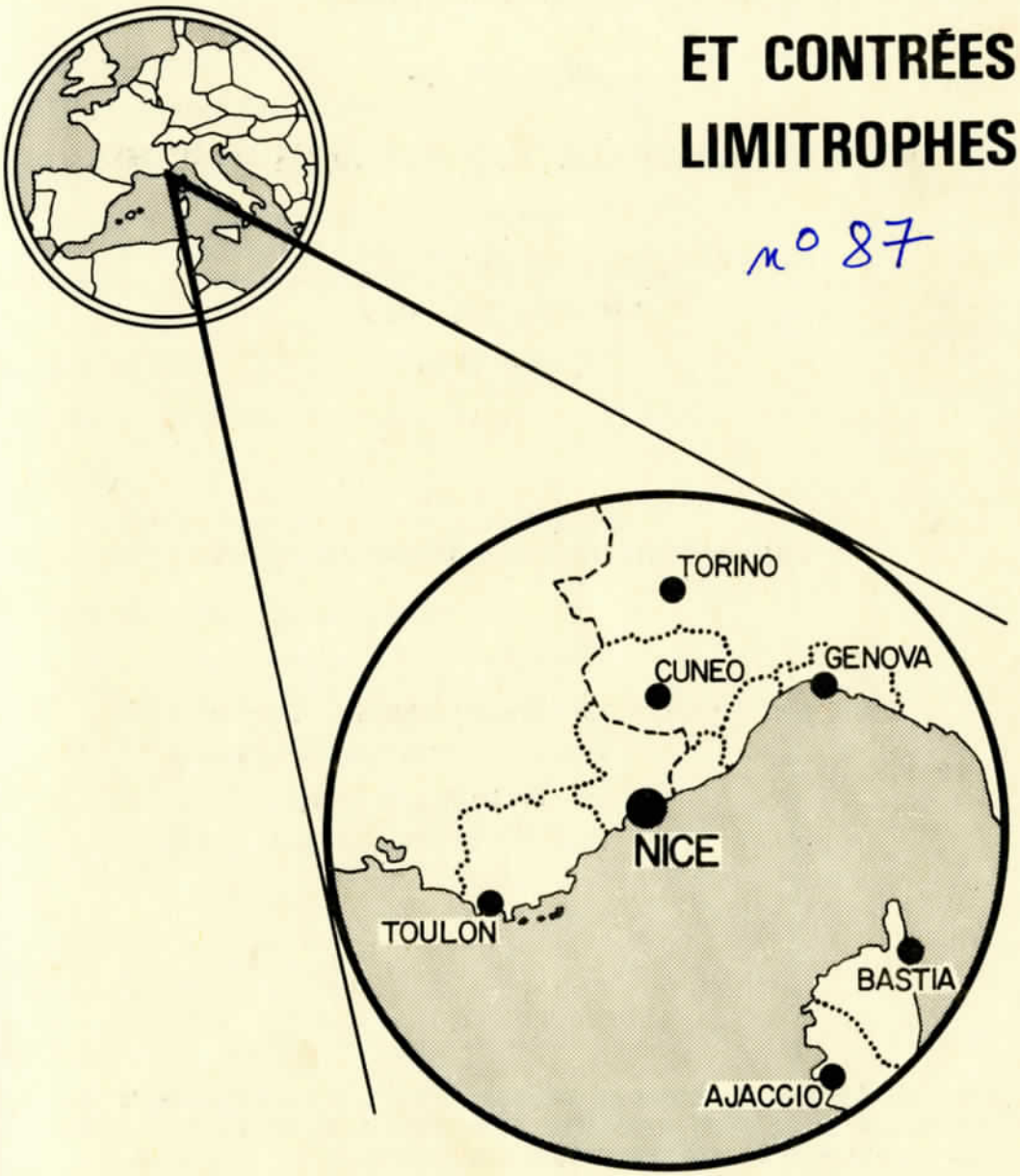

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

RECHERCHES RÉGIONALES
COTE d'AZUR et CONTRÉES LIMITROPHES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par les

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

Centre administratif départemental
06036 NICE CEDEX
Tél. (93) 72.20.81

Fondateurs : Etienne DALMASSO, Andrée DEVUN †

Comité de Direction : Marie-Louise CARLIN, histoire du droit
Rosine CLEYET-MICHAUD, archives
Loïc ROGNANT, géographie
Ralph SCHOR, histoire

Recherches régionales se propose de faire mieux connaître la Côte d'Azur et les contrées limitrophes, telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes restent fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

25e année

1984 – N°1

Janvier - mars

87

SOMMAIRE

L'église luthérienne de Menton
par Charles DELORMEAU p. 2

Généalogie et carrière de Joseph de Sabran (1702-1775), comte de Grammont et de Beaudinar, lieutenant-général des armées
par Michel VERGE-FRANCESCHI p. 7

Les frères Honoré et Antoine Grinda
par Mgr Denis GHIRALDI p. 26

Les élections législatives de 1924 à Nice vues par un journal local d'extrême-droite
par Nadine BOVIS p. 43

L'hygiène dans les Alpes-Maritimes d'après les rapports du Conseil général : 1919-1929
par Nadine BOVIS et Hélène MONTAGNE p. 51

L'EGLISE LUTHERIENNE DE MENTON

par Charles DELORMEAU

Après Nice et Cannes, Menton devint dès le milieu du XIXe siècle un lieu de séjour hivernal. C'est aussi un Anglais, le docteur J.H. Bennett qui, arrivé gravement malade en 1859 et y ayant recouvré la santé, fut à l'origine du succès de la station dont plusieurs médecins avaient déjà vanté les vertus curatives du climat. Il fut bientôt imité par beaucoup de ses compatriotes puis par des ressortissants de tous les pays d'Europe et même d'ailleurs. Après les Britanniques, qui formaient la majorité, venaient les Français, les Allemands, les Russes, les Américains, etc…

Cette colonie internationale, dont l'effectif était passé de 67 familles pendant l'hiver 1858-1859 à 594 pendant celui de 1869-1870, diminua naturellement pendant la guerre de 1870-1871, en raison surtout de la défection des Allemands, mais ceux-ci revinrent dès la saison suivante au nombre de 172 familles (1).

C'est à leur intention que, lors de ses séjours dans la station, le pasteur alsacien Eugène Ménégoz (2) présida des cultes dans leur langue et contribua ainsi à fonder une petite communauté, dirigée par un conseil officieux. Ce fut même à son instigation que dès le printemps 1873 ladite communauté, sentant combien "son isolement serait... une cause de faiblesse et de dissolution", demanda à être rattachée à l'Eglise luthérienne de Nice et que deux de ses membres furent adjoints au conseil presbytéral de cette paroisse, ce qui fut accepté par le Consistoire de Paris (3).

Les services eurent d'abord lieu dans la maison Bosano, rue Castellar, mais bientôt le petit groupe voulut avoir son temple. Dans ce but, le 13 mai 1874, par devant Me Gras, notaire à Menton, le pasteur Philippe Frédéric Mader acquit des frères Bosano, pour le compte du conseil presbytéral de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Nice et à Menton, "une terre en citronniers" d'une contenance de 2313, 12 mètres carrés, sise au quartier Urbana, cadastrés section C, n° 48, sur laquelle existaient trois petits bâtiments à usage de remise, écurie et laiterie, et ce pour le prix de 35.000 francs, dont 15.000 comptant, le surplus payable par tiers, les 13 mai 1875, 1876 et 1877. Cet achat fut ratifié par le Consistoire de Paris le 27 novembre 1874 (4).

La même année, un certain pasteur Schubart fut appelé à desservir cette annexe, dont il fut officiellement nommé pasteur auxiliaire en 1877 (5). Il fut remplacé, fin 1880, par le pasteur Ehné, natif de Carrstadt (Wurtemberg).

A la suite de la campagne de presse dirigée en 1882 contre le pasteur Mader, les luthériens de Menton, solidaires de ceux de Nice, adressèrent au Préfet une demande tendant à obtenir l'autorisation de constituer une Eglise libre ; leur requête ayant été communiquée au conseil municipal, cette assemblée, dans sa séance du 5 juin 1883, émit un avis favorable mais le synode particulier de Paris exprima le vœu que le lien qui avait existé jusque là avec la paroisse de Nice et son annexe ne soit pas rompu et la séparation n'eut pas lieu (6).

Lors du tremblement de terre du 23 février 1887 les bâtiments de l'église furent gravement endommagés et le coût des réparations s'éleva à plus de vingt mille francs, ce qui constitua une lourde charge pour la communauté.

En 1896, de nouvelles attaques des journaux contre le pasteur de Nice amenèrent encore ses paroissiens et ceux de Menton à solliciter leur indépendance mais, en raison des difficultés d'ordre administratif et juridique, le statu quo fut encore maintenu.

Après la séparation des Eglises et de l'Etat, les opérations d'inventaire se déroulèrent sans incidents (13 mars 1906) et les luthériens de Menton formèrent une association cultuelle qui fut déclarée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 1er juin 1906 mais ne se rattacha pas au Consistoire de Paris.

Sur la liste des dix-neufs membres la composant se trouvent les noms de quatre résidents permanents (dont le pasteur R. Rutjahr) et quinze saisonniers, à savoir neuf domiciliés en Allemagne et six en Russie (dont quatre dans les provinces baltes).

Les biens meubles et immeubles -ces derniers comprenant L'église, située rue des Bains, le presbytère contigu élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, une maison de concierge au nord de l'église et du presbytère et un terrain entourant l'édifice et Lui servant de jardin, d'une superficie de 16 ares 36 centiares- furent transférés le 14 octobre suivant à ladite association cultuelle et cette dévolution ne donna lieu à aucune réclamation.

Ainsi, les cultes en langue allemande continuèrent dans l'église de l'avenue Urbarta (nouveau nom de la rue des Bains) jusqu'en 1914.

Après la déclaration de guerre les biens furent mis sous séquestre puis liquidés en vertu d'une ordonnance du président du Tribunal civil de Nice en date du 11 mars 1921.

Depuis la première guerre mondiale il n’y a plus de communauté luthérienne et les locaux ont disparu ; leur emplacement est maintenant occupé par les jardins de "L'orangeraie", maison de repos de la Mutuelle générale des P.T.T., dont l'entrée est située 15 rue Patourneaux.

NOTES

(1) Liste générale des étrangers séjournant à Menton..., p. 53 et de M. de Saint-Germain, Menton-Portefeuille, p. 218.

(2) Né en 1838 à Agosheim (Bas-Rhin), sous-directeur de l'Ecole préparatoire de théologie pour l'Eglise luthérienne de Paris et chargé du culte allemand au temple des Billettes (1866), professeur de dogme luthérien a la Faculté de théologie protestante (1882), décédé à Paris en 1921.

(3) Voir pièces justificatives, I.

(4) Id., II. En 1876, la partie sud du terrain, sur laquelle se trouvaient les trois petites constructions, et qui n'était d'aucune utilité, fut revendue avec l'autorisation du consistoire de Paris.

(5) Voir pièces justificatives, III.

(6) Sur cette affaire, voir Ch. DELORMEAU, Le pasteur Philippe Frédéric Mader... in Recherches régionales, 1977/1, p. 55 et Histoire de l'Eglise luthérienne de Nice in Nice Historique, 1983/1, p. 26.

(7) Id, ibid., Recherches régionales, 1977/1, p. 55 et Nice Historique, 1983/1, p. 27-28.

PIECES JUSTIFICATIVES

I

Délibération du Consistoire luthérien de Paris

15 mai 1873

(Extrait)

Lecture est donnée 1° d'une lettre en date du 10 mars 1873, par laquelle le Conseil officieux de la communauté protestante de langue allemande de Menton demande au Consistoire de vouloir bien reconnaître cette communauté comme annexe de la paroisse de Nice et l'autoriser à adjoindre deux de ses membres au Conseil presbytéral de ladite paroisse et 2° d'une lettre en date du 2 avril par laquelle le Conseil presbytéral de l'Eglise de Nice appuie fortement cette demande.

Le Consistoire, après délibération, décide qu'il y a lieu d'accueillir la demande présentée au nom de la communauté protestante de Menton. Cette communauté formera en conséquence une annexe de l'Eglise de Nice, et deux de ses membres seront adjoints au Conseil presbytéral de cette Eglise.

(Arch. Consist. luth, de Paris, Délib., reg. H, p. 20S-209)

II

Délibération du Consistoire luthérien de Paris

27 novembre 1874

(Extrait)

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre en date du 24 novembre par laquelle Monsieur le pasteur Mader expose la situation de la Communauté de Menton et demande pour le Conseil presbytéral de Nice et au nom de celui-ci l'autorisation d'acheter un terrain sis à Menton et d'y faire construire un lieu de Culte.

Le Consistoire, après délibération, accorde l'autorisation demandée-(Id, ibid., 272)

III

Délibération du Consistoire luthérien de Paris

15 juin 1877

(Extrait)

Lecture est donnée d'une lettre en date du 26 mai par laquelle Monsieur le Pasteur Mader, de Nice, transmet au Consistoire, avec prière de vouloir bien l'approuver, une délibération prise par le Conseil presbytéral de l'Eglise de Nice le 24 dudit mois. Par cette délibération le Conseil presbytéral appelle définitivement au poste de pasteur de l'Eglise de Menton, avec le titre de pasteur-auxiliaire, Monsieur le pasteur Schubart qui la desservait depuis trois années et s'engage à pourvoir à son traitement.

La délibération dont il s'agit est déclarée approuvée par le Consistoire. (Id, ibid., p. 397)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I - Sources manuscrites

- Archives nationales, Paris

1910.170². Dossier Alpes-Maritimes. Statuts de l'association cultuelle pour l'exercice public du culte de la Confession d'Augsbourg en langue allemande de Menton, 12 mai 1906.

- Archives du Consistoire luthérien de Paris (16 rue Chauchat, IXe)
Délibérations, registres H, I.

- Archives départementales des Alpes-Maritimes
300 Q 1366, 1368, Enregistrement, Actes publics civils, Bureau de Menton.
S.C. 24687, Liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre, 1921.
3 V 327, Constitution d'une Eglise libre allemande à Nice et à Menton, 1883.
3 V 363, Eglise luthérienne allemande de Menton, 1906-1908.

- Archives communales de Menton
D 5, Délibérations du Conseil municipal, 1883-1885.

II - Bibliographie sommaire

- Liste générale des étrangers séjournant à Menton pendant la saison 1873-1874 accompagnée d'une notice sur Menton, publiée par l'Agence Tonin et Gustave Amarante. Nice, Impr. niçoise, Vérani et Cie, 1874, in-8°.

- SAINT-GERMAIN (M. de), Menton-Portefeuille. Guide des étrangers. Nice, V.-Eugène Gauthier et Cie, 1874, in-16.

- DELORMEAU (Charles), Le pasteur Philippe Frédéric Mader et les débuts de l'Eglise luthérienne de Nice in Recherches régionales, 1977, n° 1, p. 49-62.

- DELORMEAU (Charles), Histoire de l'Eglise luthérienne de Nice in Nice Historique, 1982/4, p.149-161 et 1983/1, p. 26-40.

GENEALOGIE ET CARRIERE DE JOSEPH DE SABRAN (1702-1775), COMTE DE GRAMMONT ET DE BEAUDINAR, LIEUTENANT-GENERAL DES ARMEES NAVALES

par Michel VERGE-FRAMCESCHI

Michel Vergé a commencé ses études historiques sous notre direction à ta Faculté des Lettres de Nice. Licencier en 1972, il a préparé, également sous notre direction, en 1973, un mémoire de maîtrise sur Les officiers du Grand Corps de Toulon au XVIIIe siècle (origines, conditions, service) qui lui a valu un prix de l'Académie de Marine en 1975. Deux ans après, l'Académie Française lui décernait le prix Feydeau de Brou pour un ouvrage de vulgarisation intitulé, La Royale au temps de l'Amiral d'Estaing, Paris, 1977. Reçu au C.A.P.E.S en 1975 et nommé au lycée du Havre, il a obtenu son doctorat de 3e cycle à Paris à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en 1980 pour une thèse sur Les élèves de l'Ecole royale de Marine du Havre au XVIIIe siècle (1773-1775) avec un jury préside" par le professeur André Corvisier.

De 1974 à 1981, il a publié six articles à références surtout provençales dans le Bulletin d'Histoire économique et sociale de la Révolution, les Actes du 1133e Congrès des Société Savantes, le Bulletin de la Société d'Histoire moderne, Provence Historique, Recherches régionales, les Cahiers de te Méditerranée. Au cours de la même période il a publié une dizaine d'articles consacres surtout à des familles insulaires dans le Bulletin de la Société des Sciences Historiques et naturelles de la Corse à Bastia.

Une dizaine d'articles portant la signature de Michel Vergé vont paraître prochainement dans diverses revues qui les ont acceptas. Michel Vergé prépare en même temps une thèse d'Etat sur Les officiers généraux de la marine royale 1715-1774, en les étudiant à la fois du point de vue de la famille et de la carrière. Les liens de famille lui paraissent primordiaux pour expliquer certaines carrières, notamment dans la flotte du Levant. Cette étude lui permet, en outre, de constater que les quartiers de noblesse mis en avant citaient parfois contestables.

Ajoutons que Michel Vergé garde un profond sentiment de reconnaissance à l'égard de Madame Andrée Devun qui l'a aidé pour sa maîtrise et les débuts de ses travaux de thèse.

Maurice BORDES

Joseph de Sabran, comte de Grammont et de Beaudinar, est l'un des officiers généraux de la marine royale de Louis XV, élevé aux grades et dignités supérieurs, autant par son nom que par son mérite. Né Sabran, il appartient de par sa naissance à l'une des plus illustres familles provençales, venue s'établir dans cette province au XIIe siècle (1), Et avant cette installation, les Sabran languedociens avaient déjà donné un compagnon à Godefroy de Bouillon, en 1099, en la personne de Guillaume de Sabran.

"Cette illustre maison s'est alliée à presque toutes les maisons souveraines de l'Europe et a donné des cardinaux, des évêques, un saint et une sainte, mari et femme, canonisés ensemble en 1369, des connétables des comtes de Toulouse... Ils furent comtes souverains de Forcalquier au XIIIe siècle" (2).

On pourrait ajouter que le nom de Sabran a généralement brillé dans la plupart des états-majors de la marine royale, depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI. Parmi les illustrations maritimes de ce nom, nous allons retenir le comte de Sabran-Gram-mont, chef d'escadre de 1764 à 1774, retiré lieutenant-général des armées navales en 1774, et son cousin germain de La Clue-Sabran, chef d'escadre de 1755 à 1764, retiré lieutenant-général en 1764.

LES SEIZE QUARTIERS DU COMTE DE SABRAN-GRAMMONT (1702-1775)

1. Joseph de Sabran, futur comte de Beaudinar et de Grammont, est sans doute né fin 1702, ses parents s'étant mariés le 17 janvier 1702 au diocèse de Lectoure. Or, il meurt à 73 ans, le 11 juin 1775 à Paris. Fils aîné, Joseph est aussi fils unique, et on lui connaît seulement trois soeurs cadettes : Madeleine, née en 1704, célibataire ; Isabeau ou Elisabeth, célibataire, vivante en 1722 ; Jeanne ou Anne, célibataire, vivante en 1722.

2. Son père, Joseph de Sabran, seigneur de Beaudinar, est un cadet de famille. Né en 1670, il est reçu chevalier de Malte en 1685. Il est mort entre 1722 et 1743. Connu sous le nom de vicomte de Forcalquier et d'Arian, il fut capitaine-lieutenant d'une compagnie franche. Il a quatre frères aînés, quatre frères cadets et trois soeurs :

- Jean-François de Sabran, aîné de famille, baron de Beaudinar, seigneur de Montblanc, comte d'Arian, entre dans la marine royale, malgré son aînesse. Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, il est toujours vivant, et fort âgé, en 1731. En 1679, il a épousé Isabeau de Glandevès, dame de Montblanc, qui lui apporta cette terre en dot. Excellent parti, elle était l'"héritière de la branche aînée de sa maison" (3), maison qui a d'ailleurs donné de nombreux officiers à la marine royale (4). Ce ménage a au moins huit enfants : Elzéar de Sabran-Beaudinar, chevalier de Malte en 1704, capitaine de vaisseau en 1712, chevalier de Saint-Louis en 1727, tué, sans postérité, en 1736 (5) ; François de Sabran-Beaudinar, chevalier de Malte en 1709, mort sans postérité ; Charles de Sabran-Beaudinar, mort à Paris en 1716, sans postérité ; Mme de Clari d'Ubraye de Pontevès ; Mme de Broglie, entrée elle aussi dans une famille qui a donné un lieutenant-général des armées navales de 1737 à 1750, Achille de Broglie, fils, frère et oncle de trois maréchaux de France (6) ; Nicolas-Auguste de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1703, enseigne de vaisseau en 1726, puis lieutenant de vaisseau, parfois appelé le "marquis de Sabran", mort à Toulou le 17 août 1744, célibataire et âgé de 60 ans (il est donc né vers 1684) (7) ; Pierre-Bruno de Sabran-Beaudinar, chevalier de Malte en 1714 et chevalier de Saint-Louis en 1753, officier des milices coloniales à Saint-Domingue, mort sans postérité ; Joseph-Jules-Louis-Maxime-Honoré de Sabran-Beaudinar (1702-1781), lieutenant des maréchaux de France et le seul à avoir eu une descendance de son mariage célébré en 1731 (il laissa deux fils et deux filles ; l'aîné, Jules-César (1735-1829), aussi lieutenant des maréchaux de France, se maria en 1759 ; le cadet, Louis-Hector-Honoré-Maxime (1739-1811) devint successivement évêque de Nancy et premier aumônier de Marie-Antoinette (en 1774), évêque-duc de Laon (en 1778), et grand-aumônier de la reine {en 1780), avant de mourir en Pologne en émigration ; quant aux deux filles, l'aînée fut l'abbesse dé Sabran (1734-1820) et la cadette (1736-1817) se maria en 1765.

- Charles de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1668.

- Nicolas de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1674, devient capitaine de vaisseau en 1709. Appelé le "comte de Sabran-Beaudinar", il meurt à Toulon le 15 janvier 1725, âgé de 60 ans. Il est donc né vers 1665 (8). Il était chevalier de Saint-Louis. C'est également à Toulon qu'il avait épousé le 2 mai 1701, Claire Dasque, fille d'Antoine Dasque, commissaire général de la marine et de Catherine de Ripert (9). En 1720, il rédige son testament à Toulon, et sa veuve, Claire Dasque, décède elle aussi au port le 2 décembre 1726 (10). Elle avait 57 ans. Elle avait donné cinq enfants à son époux : Delphine, née en 1701, très peu de temps après le mariage, ce qui explique sans doute cette alliance Sabran-Dasque; Elisabeth ou Isabeau, née jumelle en 1701 (elle épousa M. de Grimaudet de Motheux, d'une famille d'officiers de vaisseau (11) ; ils auront une fille, Marie-Delphine, mariée en 1780 à Joseph-Augustin de Geoffroy d'Antrechaus, lieutenant de vaisseau retiré du service, chevalier de Saint-Louis, de petite noblesse toulonnaise (12)); Elzéar, né vers 1703, chevalier de Malte en 1704, mort à 22 ans à Toulon le 29 avril 1725, lieutenant de compagnie (13) soit trois mois après son père ; Nicolas, né jumeau en 1703, mort aussi sans postérité ; François-Elzéar, né à Toulon le 31 octobre 1707, où il meurt à 35 ans le 5 janvier 1742, célibataire (14).

- Balthazar de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1676.

- Pierre de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1692.

- Michel de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1693. Capitaine de vaisseau comme ses frères Jean-François (mort entre 1731 et 1743), et Nicolas (mort en 1725). Devenu commandeur de Comps et de Lugan, il dicte son testament le 17 avril 1743 à Me Mouton, notaire à Toulon (15). Parmi ses legs, 2000 livres à sa nièce, Claire de Sabran, fille de "feu" Jean-François, son frère aîné. Appelé "Messire de Sabran de Bagnol", il meurt à Toulon le 12 octobre 1745 (16).

- Jean-Lambert de Sabran-Beaudinar, reçu chevalier de Malte en 1694.

- Elzéar de Sabran-Beaudinar, entré dans les ordres, rappelant ainsi Saint-Elzéar de Sabran, canonisé en 1369. Docteur en théologie, sacristain à Saint-Paul de Vence, il teste en 1721.

- Claire de Sabran-Beaudinar, mariée en 1680.

- Gabrielle de Sabran-Beaudinar, mariée.

- Madeleine de Sabran-Beaudinar, mariée en 1688 à Jean-François de Bertet de La Clue sur lesquels nous reviendrons ultérieurement.

3. La mère du comte de Sabran-Grammont est Jeanne-Marie Du Bouzet, dame de Roquépine. Elle a épousé Joseph de Sabran-Beaudinar, cadet de famille, le 17 janvier 1702, à Montfort, diocèse de Lectoure. Par les Bouzet de Roquépine, Sabran-Grammont est gascon. D'une famille connue depuis la fin du XIIe siècle, Jean Du Bouzet est devenu seigneur de Roquépine par son mariage en 1472 avec Catherine de Bordes, dame de Roquépine (terre du diocèse de Lectoure). Par eux, Sabran-Grammont est cousin du chef d'escadre Charles-Denis, marquis Du Bouzet (né en 1738, marié en 1767), et surtout de Claude Cassaignet de Tiliadet (1638-1726), veuve du marquis Gilles Du Bouzet de Roquépine, lieutenant général, qu'elle avait épousé en 1655 et qui est mort en 1679. Or cette marquise de Roquépine, morte le 16 mai 1726, à 8S ans, alors que Sabran-Grammont a 24 ans, était la nièce de Louvois, puisque fille de Gabriel de Tiliadet, capitaine aux gardes françaises, et de Madeleine Le Tellier.

4. Le grand-père paternel est Elzéar de Sabran, baron de Beaudinar, dit "des comtes de Forcalquier", syndic de la noblesse de Provence. Il teste en 1707. II eut un frère Honoré, reçu chevalier de Malte en 1652, mort célibataire en Sardaigne, en 1656, et une soeur, Claire, religieuse à Riez.

5. Il avait épousé le 20 novembre 1653 Isabeau de Cabanes de Viens, morte après 1701, soeur de François-Auguste, baron de Viens, conseiller en la cour des Comptes d'Aix en 1675, et de Jean-Balthazar, évêque de Grasse puis de Vence.

6. Le grand-père maternel, Guillaume Du Bouzet de Roquépine, est mort le 29 août 1699, avant la naissance de son petit-fils Sabran-Grammont.

7. Sa femme, Marguerite de Faudoas de Séguinville, épousée à Séguinville le 28 février 1677, est morte en revanche en 1716. Elle appartient à une illustre famille de Guyenne qui s'est alliée en 1413 aux Pardaillan d'Antin, en 1445 aux d'Estaing et en 1547 à nouveau aux Pardaillan de Gondrin-Montespan. Marguerite a onze frères et soeurs : cinq soeurs mortes célibataires, un frère aîné Jean-Bertrand (mort en 1705), lieutenant au régiment du Roi de cavalerie, et quatre autres frères, Bertrand, Jean-Pierre, Alexandre, lieutenant au régiment de Tournaisis, et Jean-Louis, prévôt du chapitre de Montauban, auteur de *l'Histoire de la maison de Faudoas*, publiée en 1688 et 1724- Le dernier, Paul (mort en 1706), fut lieutenant au régiment royal marine.

8- Le bisaïeul paternel, Jean de Sabran, baron de Beaudinar et d'Ansouis, né vers 1583, est mort à Beaudinar le 14 décembre 1673. Viguier de Marseille en 1626, il fut maintenu dans sa noblesse le 27 janvier 1668. Fils unique, il eut quatre soeurs mariées en 1603, 1608 et 1611.

9. Il épousa Marie de Grasse du Bar, au Bar, le 25 octobre 1620. Ayant onze frères et soeurs, elle apparente Sabran-Grammont (1702-1775) à la quasi totalité de la noblesse provençale. Sa soeur Anne est en particulier la trisaïeule du comte Jean-Joseph de Rafélis de Brovès (1715-1782), lieutenant général des armées navales que nous avons aussi étudié (17).

10. Le second bisaïeul paternel, Balthazar de Cabanes, baron de Viens, fut président en la Chambre des Comptes, Aydes et Finances de Provence, en 1640.

11. Il épousa Madeleine de Valavoire de Vaulx en 1637, soeur du marquis, lieutenant-général, et de Nicolas, évêque de Ries.

12. Le premier bisaïeul maternel est Octavien Du Bouzet de Bivès.

13. Il épousa le 26 juillet 1626 Philiberte de Castelbajac (de Bigorre).

14. Le second bisaïeul maternel est Pierre-Jean de Faudoas, seigneur de Séguinville, mort le 24 décembre 1673, dont les fils et neveux furent maintenus nobles en 1696 et 1700, sur preuves remontant à 1544.

15. Il épousa le 14 novembre 1648 Lucrèce de Roquemaurel (de Saint-Flour).

16. Le trisaïeul paternel, Antoine de Sabran, baron de Beaudinar, fut colonel des troupes de Provence. Il teste le 17 février 1587. Sabran de la branche des "barons d'Ansouis", son propre trisaïeul, Elzéar, épousa en 1389 Bancette de Blacas, qui apporta en dot la baronnie de Beaudinar. "Ansouis" alla à l'aîné, "Beaudinar" au cadet, Jean, bisaïeul d'Antoine, puis à Pierre, grand-père d'Antoine, puis à Louis, père d'Antoine, puis à Antoine enfin. Ce trisaïeul a le privilège d'avoir des ancêtres Sabran qui sont aussi ceux de Louis XIV (18).

17. Il épousa Marguerite de La Garde, des seigneurs de Chambonas en Languedoc, le 3 septembre 1577, à Barjols, veuve d'un premier mari.

18. Le second trisaïeul, Annibal de Grasse, comte du Bar (1563-1632), seigneur de Vallettes, Cannaux, gouverneur d'Antibes (19), est l'ancêtre de l'amiral de Grasse, celui de la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique (20).

19. Il épousa Claire d'Allagonis-Meirargues à Jouques le 11 février 1592. Elle mourut le 3 mai 1642,

20. Le troisième trisaïeul, Claude de Cabanes, est le fils de Bertrand, écuyer marié en 1522, premier ancêtre connu de la maison de Cabanes de Viens.

21. Il épousa Anne de Bionneau en 1583.

22. Le quatrième est Pierre de Valavoire de Vaulx, viguier de Marseille en 1628, comme le fut son père, Palamède, en 1603.

23. II épousa Gabrielle de Forbin-Soliers le 18 janvier 1618, fille de Gaspard, gouverneur de Toulon, et de Claire de Pontevès-Carcès.

24. N. Du Bouzet de Roquépine, non identifié.

25. Inconnue.

26. Le sixième est Melchior de Castelbajac, seigneur de Bivès en Lomagne.

27. Il épousa Jeanne Folastre de La Hilère.

28. Le septième, Henri-Aimery de Faudoas de Séguinville (1589-avt.l633), fut lieutenant de compagnie.

29. Il épousa Catherine de La Mothe d'Izaut, qui teste le 14 mai 1633.

30. Le huitième, Octavien de Roquemaurel, était seigneur de Soueich.

31. Sa femme fut Gabrielle de Siregan.

LA CARRIERE DU COMTE DE SABRAN-GRAMMONT (1702-1775)

1702 : naissance en Provence de Joseph de Sabran. Bien qu'héritier d'un nom illustre, il appartient à une branche relativement désargentée, celle des barons de Beaudinar, obligée de pousser tous ses fils vers la marine, à Toulon, même les aînés, où ils n'atteignent d'ailleurs que le grade modeste de capitaine de vaisseau. Trois oncles de Joseph le sont : Jean-François, aîné de famille (mort entre 1731 et 1743) ; Nicolas (mort en 1725) ; Michel (mort en 1745). Quant au père de l'enfant, il n'est que capitaine-lieutenant d'une compagnie franche. A 15 ans, il a été affilié à Malte, en 1685, comme six de ses huit frères. Le grand-père, chargé de neuf fils, confia le dernier (Elzéar) à l'église, en affilia sept à Malte, et ne put marier que son aîné à l'héritière des Glandeves-Montblanc. Cinq chevaliers respectèrent le célibat, mais deux voulurent se marier, le père de Sabran-Grammont, avec une Bouzet de Roquépine, l'oncle avec une Dasque. Alliances aussi modestes que les grades... Le nom porté par le petit Joseph de Sabran ne doit donc pas nous abuser. Quoiqu'illustre, il est alors porté par des officiers supérieurs de la marine royale, au train de vie bien modeste.

1715 : mort de Louis XIV, lointain descendant des Sabran. Le duc d'Orléans devient Régent, et certains Sabran mènent alors un train de vie fort éloigné de celui que connaissent les Sabran toulonnais. Ecoutons Saint-Simon : "Mme de Sabran, Foix-Rabat par elle (née Louise-Charlotte de Foix)... s'était échappée de sa mère pour épouser (en 1714, à l'âge de 21 ans) un homme d'un grand nom (Jean-Honore de Sabran, dit le comte de Sabran, officier des galères à Marseille), mais sans bien et sans mérite, qui la mît en liberté. Il n'y avait rien de si beau qu'elle, de plus régulier, de plus agréable, de plus touchant, de plus grand air et du plus noble, sans aucune affectation. L'air et les manières simples et naturelles, laissant penser qu'elle ignorait sa beauté et sa taille, qui était grande et la plus belle du monde, et quand il lui plaisait, modeste à tromper. Avec beaucoup d'esprit, elle était insinuante, plaisante, robine, débauchée, point méchante, charmante, surtout à table, (et elle dîne avec les roués)". Louise-Charlotte "avait en un mot tout ce qu'il fallait à M. le duc d'Orléans, dont elle devient bientôt la maîtresse, sans préjudice des autres". Position avantageuse qui lui fit penser à la fortune de son époux : "Comme elle ni son mari n'avaient rien, tout leur fut bon... Mme de Sabran trouva que six mille livres de rente étaient toujours bonnes à prendre pour son mari, dont elle faisait si peu de cas, qu'en parlant de lui, elle ne l'appelait que son mâtin". Elle obtint du Régent pour le comte de Sabran, la charge de premier chambellan du duc d'Orléans, qu'il offrit au mari de sa maîtresse, charge de six mille livres d'appointements (21).

1718 : loin des turpitudes versaillaises de ses cousins, Joseph de Sabran-Beaudinar, 16 ans, quitte sans doute le collège et se rend à Toulon où résident ses trois oncles paternels. Il y est fait garde de la marine le 24 septembre 1718 (22).

1719 : il embarque sur la flûte le Dromadaire le 14 mai 1719- C'est sa première "campagne" (le Régent a déclaré la guerre à Philippe V d'Espagne en janvier 1719. Croisière en Méditerranée. Echec du siège de Rosas).

1720 : le jeune garde passe son année aux "salles" des gardes de la marine où il fait ses études, avec application semble-t-il.

1721 : la peste ravage Toulon. Son oncle Nicolas (1665-1725), appelé dans le corps le "comte de Sabran-Beaudinar", capitaine de vaisseau, s'absente de Toulon et amène l'adolescent à "la" terre des Ambiers. Un autre adolescent, M. de Sabran, aussi garde-marine (fils ou neveu de Nicolas), les accompagne. Notre jeune garde-marine reste aux Ambiers de février 1721 à octobre 1721. En revanche son oncle revient à Toulon le 24 août 1721, pendant l'épidémie. Aux Ambiers, l'adolescent est confié à son autre oncle, Michel (mort en 1745), appelé dans le corps le "chevalier de Sabran-Bagnol", alors lieutenant de vaisseau, qui se trouve à "sa" terre des Ambiers, "par ordre de feu M. d'Ailly, commandant du port, du 13 octobre 1720, pour veiller aux débarque" (23). Un autre Sabran est aussi "chez lui, à cause de la contagion", l'enseigne de vaisseau de Sabran-Montblanc, cousin germain de notre garde (et fils de Jean-François et d'Isabeau de Glandevès, dame de Montblanc). Les jeunes Sabran étant à l'abri, la génération précédente remplit ses devoirs dans le port pestiféré. L'oncle Nicolas n'a pas hésité à y revenir. Et un lieutenant de vaisseau, Elzéar de Sabran, y "commande le détachement qui est dans l'Amiral" (24).

1721 : le jeune garde revient à Toulon en octobre et reprend le cours de ses études.

1722-1723 : il est toujours présent à Toulon et se rend quotidiennement aux "salles".

1724 : il embarque sur la *Loire* le 6 avril 1724 jusqu'au 22 mars 1725. Cette frégate est placée avec le vaisseau le Solide sous le commandement de Claude de Beaucaire (1659-1735), chef d'escadre des armées navales en 1734. Cette petite division amène à Constantinople M. d'Andrezel, ambassadeur de France (25) (Croisière à Alger, Tunis, Tripoli, Constantinople). Le retour de la division a été retardé d'une part par l'ancien ambassadeur de France, M. Bonnac, qui a dû attendre le retour de son secrétaire, envoyé près du czar, pour embarquer, et d'autre part par la peste...qui sévissait à Constantinople. Au retour Toulon imposa quinze jours de quarantaine. la traversée n'ayant été que de vingt cinq.

1725 : en arrivant à Toulon, le jeune garde apprend la mort de son oncle, le capitaine de vaisseau Nicolas de Sabran-Beaudinar (1665-1725), mort au port le 15 janvier 1725. Puis le 29 avril, il perd son cousin germain, Elzéar de Sabran-Beaudinar (1703-1725), lieutenant de compagnie et fils de celui-ci.

1726 : il continue ses études à la compagnie des gardes, toujours logé sans doute chez sa tante, Claire Dasque, veuve de Nicolas de Sabran-Beaudinar. Ambiance maritime puisqu'elle est fille de commissaire général de la marine. Mais elle meurt le 2 décembre 1726.

1727 : il est fait garde du Pavillon Amiral le 5 mai 1727 (26). En cette qualité, il embarque sur le *Tigre* le 8 mai 1727 jusqu'au 17 septembre 1727. Ce vaisseau appartient à l'escadre de Joseph de Mons (1654-1731), chef d'escadre des armées navales en 1720. Sabran y fait son baptême du feu, le *Tigre* s'emparant d'un navire tunisien de 38 canons.

1727 : de retour, Sabran embarque sur l'*Immaculée-Conception* le 16 novembre 1727 jusqu'au 23 janvier 1728. Il désarme le 24 dans le port.

1728 : il embarque sur *la Conception* du 1er juin 1728 au 30 octobre 1728, dans l'escadre d'Etienne-Nicolas de Grandpré (1661-1731), chef d'escadre en 1728 (Campagne en Méditerranée, Tunis, Tripoli). Dès son retour il monte sur *l'Envieux* du 10 décembre 1728 au 22 juin 1729.

1729 : il embarque sur *la Sibille* du 8 octobre 1729, puis passe sur le pink le *Saint-Antoine* du 6 décembre 1729 au 2 janvier 1730, pour le commander.

1730 : en apparence démuni de ressources,il "a reçu à Malte de l'argent de M. le bailli de Bocage, qu'il lui doit, et il fait billet (de reconnaissance de dette) le 7 mars 1730 au sieur Catelin, écrivain de la marine, pour cet argent" (27).

1731 : il est fait enseigne de vaisseau le 1er octobre 1731, et l'augmentation de sa petite solde doit réparer ses dettes de jeunesse...

1732 : il embarque sur l'*Espérance* du 1er juin 1732 au 6 octobre 1732. Ce vaisseau appartient à l'escadre de Claude Aubery, bailli de Vatan (1664-1738), chef d'escadre depuis 1728 (Croisière en Méditerranée, Gênes, Livourne, Tunis, Tripoli, etc.).

1733 : il embarque sur l'*Heureux* du 24 juin 1733, qui désarme le 21 mars 1734. Il appartient à l'escadre de Charles-Albert de Luynes (1674-1734), chef d'escadre depuis 1722 et fils du duc de Luynes (1620-1690) (Croisière en Méditerranée, Gibraltar, puis l'Atlantique jusqu'en Baltique, au moment de Dantzick. Au retour, Brest, puis l'Atlantique, la Méditerranée, croisière sur les côtes d'Italie, de Sicile, de Berbèrie).

1734 ; il embarque sur le *Diamant* du 15 mai 1734 jusqu'au 23 octobre 1734. Il appartient à l'escadre de Claude-Elisée de Court de La Bruyère (1666-1752), futur vice-amiral de France en 1750 (Croisière en Méditerranée). A peine débarqué, il embarque sur le *Zéphyr* le 4 novembre 1734, jusqu'au 23 février 1735.

1735 : il embarque sur le *Borée* du 3 août 1735 au 1er septembre 1735. Il appartient à l'escadre de Claude de Beaucaire (1659-1735), terrassé à 76 ans par deux attaques d'apoplexie à bord de son bâtiment le 20 août 1735. Cette disparition brutale entraîne plusieurs changements dans l'escadre, et .Sabran passe le 1er septembre 1735 sur le *Ferme* jusqu'au 26 janvier 1736, dans l'escadre alors confiée à Antoine-François de Pardaillan, marquis d'Antin (1709-1741), futur vice-amiral de France en 1737 (Croisière à Cadix).

1736 : il reste à terre à Toulon. il perd son cousin germain, Elzéar de Sabran-Beaudinar, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, fils de son oncle Jean-François de Sabran-Beaudinar, aussi capitaine de vaisseau.

1737 : il embarque sur le *Diamant* du 6 mai 1737 au 9 octobre 1737. Ce vaisseau est commandé par le marquis d'Antin (Croisière en Méditerranée).

1738: il est fait lieutenant de vaisseau et aide-major de la marine à Toulon le 1er avril 1738 (28). Il embarque en cette qualité sur la *Sibile* du 29 novembre 1738 au 24 mars 1739. Mais pendant ces quatre mois de mer il est passé sur la *Flore* (à une date non précisée) et c'est de cette frégate qu'il descend le 24 mars 1739.

1740 : il embarque sur *l'Espérance* du 20 août 1740 au 18 juin 1741. Il appartient à l'escadre commandée par Charles-Gaspard de Gousse, marquis de La Rochalard (v. 1672-1748), chef d'escadre depuis 1728 et lieutenant-général le 1er mai 1741 (Campagne aux Antilles). Mais *l'Espérance* fait partie des vaisseaux qui ne vont pas en Amérique. Pendant que les autres naviguent vers le Nouveau Monde, *l'Espérance* rentre à Toulon le 15 octobre 1740, et part le 27 janvier 1741 à Constantinople y conduire notre ambassadeur, M. de Castellane. De retour le 18 juin 1741, *l'Espérance* ramène notre ancien ambassadeur, M. de Villeneuve. Cette petite division était placée sous les ordres du commandant de *l'Espérance*, Pierre Gabaret d'Angoulin (vers 1674-1744), héritier d'un nom illustre dans la marine.

1741 : il embarque encore sur l'Espérance du 25 septembre 1741 au 7 mars 1742. Il appartient de nouveau à une escadre placée sous les ordres de Court de La Bruyère (Campagne en Méditerranée, Barcelone, Carthagène, les îles d'Hyères, la Spezzia).

1742 : étant depuis vingt quatre ans au service, il est fait chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis le 1er janvier 1742. Il n'est toujours que lieutenant de vaisseau, le nom illustre des Sabran ne lui ayant en rien apporté un avancement hors de l'ordinaire. Cette joie est rapidement entachée d'un deuil, car Sabran perd le 5 janvier 1742 son cousin germain François-Elzéar de Sabran-Beaudinar (1707-1742), mort prématurément à Toulon à moins de 35 ans.

1743 : son oncle, Michel de Sabran-Bagnol, capitaine de vaisseau et commandeur de l'ordre de Malte, rédige son testament le 17 avril 1743. Ayant perdu ses frères Jean-François et Nicolas, puis ses deux neveux, fils de Nicolas, le vieil officier, cadet de famille, institue pour héritiers, selon l'usage, d'autres cadets de sa famille, mal lotis du côté de la fortune. Il laisse 2000 livres à sa nièce, Claire, fille de Jean-François, et nomme pour héritier universel son neveu, Joseph de Sabran, appelé dans le corps "Sabran-Grammont".

1744 : Sabran-Grammont perd encore un de ses cousins germains, le lieutenant de vaisseau Nicolas-Auguste de Sabran-Beaudinar (v. 1684-1744), dit le "marquis de Sabran", mort à Toulon à 60 ans le 17 août 1744, dans un grade bien modeste, compte tenu de son âge. Mais à cette époque Sabran-Grammont est embarqué sur *l'Espérance* depuis le 27 janvier 1744. Passé sur le *duc d'Orléans*, il désarme le 13 octobre 1744. Il appartient à l'escadre de Court de La Bruyère qui soutint le 22 février 1744 le fameux combat franco-anglais, dit du "Cap-Sicié". De retour, le roi lui confie le commandement de la *Diane*, qu'il conserve jusqu'au 1er décembre 1745 (29).

1745 : il perd son oncle, le capitaine de vaisseau Michel de Sabran-Beaudinar, seigneur de Bagnol, commandeur de l'ordre de Malte, mort à Toulon le 12 octobre 1745. Il n'a donc pu l'assister dans ses derniers moments, mais naviguer était le meilleur moyen de donner ses dernières satisfactions à ce vieillard qui l'avait institué son légataire universel deux ans plus tôt.

1746 : Sabran-Grammont s'absente du port le 1er février 1746, par congé. Il revient à Toulon en mai 1746. Le 1er mai 1746, il abandonne ses fonctions d'aide-major et "opte pour lieutenant de vaisseau" (30). De plus, étant enseigne d'une compagnie franche depuis le 12 avril 1734, puis lieutenant, il est fait le 17 mai 1746 capitaine d'une compagnie franche. Enfin, en mai 1746, on lui paie ses appointements pour ses mois d'absence, février, mars et avril. A la fin de l'année (quatrième "quartier 1746"), il est porté sur les registres du port de Toulon avec la mention "au bataillon de la marine".

1747 : il revient au port le 13 février 1747. Le 9 juillet 1747, en la paroisse de Sainte-Marie de Toulon, il assiste sans doute aux obsèques du lieutenant de vaisseau Elzéar-Alphonse de Sabran (v. 1667-1747), mort à Toulon à 80 ans, de même maison que lui.

1748 : le 1er avril 1748, à 46 ans, Sabran-Grammont est fait enfin capitaine de vaisseau après 30 ans de services.

1749-1750 : il est toujours présent au port de Toulon, à terre. Au second "quartier" (ou trimestre) de 1750, il fait barrer Grammont sur les registres de "Soldes et Revues" et ne se fait appeler que M. de Sabran.

1750 : son lointain cousin, Jean-Honoré, comte de Sabran, officier des galères et premier chambellan du duc d'Orléans, pour les raisons que l'on sait, vient à mourir. C'est ce qui justifie peut-être le changement de nom de Sabran-Grammont, qui dorénavant voudrait laisser entendre que M. de Sabran, c'est lui.

1751 : il embarque sur le *Triton* du 7 avril 1751 au 7 novembre 1751.

1752-1753-1754 : il est toujours présent au port de Toulon, à terre.

1755 : il part pour Gênes le 25 août 1755 "en conséquence des ordres du ministre". Il revient à Toulon dès septembre 1755.

1756 : il commande le *Content* du 1er avril 1756 au 24 novembre 1756, dans l'escadre de Roland-Michel, marquis de La Galissonière (1693-1756), lieutenant-général des armées navales depuis 1755. Il participe au célèbre combat du 20 mai 1756 qui donne Port-Manon et Minorque à la France. Le vaincu, Byng, est fusillé de retour en Angleterre, le 14 mars 1757. A son retour, il reprend son ancien nom de "Sabran-Grammont". En même temps, il est mis à la haute paye de capitaine de vaisseau, à partir du 15 novembre 1756.

1757 : il commande le Triton du 1er juin 1757 au 2k janvier 1758. Avec une petite division de trois vaisseaux et de quatre frégates sous ses ordres, il croise en Méditerranée, se rend en Levant, et notamment à Malte où tant de Sabran ont servi.

1759 : le roi lui confie le commandement du *Centaure* qu'il prend le 20 avril 1759, vaisseau qui appartient à l'escadre commandée par son cousin germain Jean-François de Bertet de La Clue-Sabran, chef d'escadre des armées navales depuis 1755, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Le 5 août 1759, l'*Océan*, vaisseau de 80 canons, appareille de Toulon, La Clue-Sabran à son bord, suivi de son escadre. En douze jours les vaisseaux du roi sont à Gibraltar. L'escadre anglaise de Boscawen en défend le passage. La Clue donne ordre de rallier Cadix. Pour tromper l'ennemi, il éteint ses feux de poupe. Son arrière-garde relâche à Cadix où les Anglais la bloquent du 19 août 1759 au 2 janvier 1760. Au matin, lesté de son arrière-garde, La Clue-Sabran n'a plus que sept vaisseaux à opposer à Boscawen. Le combat est plus un sauve-qui-peut qu'une bataille navale. Seul le Centaure de Sabran-Grammont se couvre de gloire. A l'issue du combat, ce vaisseau de 74 canons n'est plus qu'un ponton, rasé et mitraillé par cinq adversaires. Sabran-Grammont, blessé plusieurs fois au cours de ce terrifiant combat, a fait le sacrifice du *Centaure* pour permettre à La Clue-Sabran de sauver le reste de l'escadre. Le sacrifice est énorme. Un combat acharné de cinq heures. Deux cents morts sur le *Centaure*. Le vaisseau est prêt à sombrer. A la tombée de la nuit, avec plus de six pieds d'eau dans la cale et dépourvu de toute munition, Sabran-Grammont, neuf fois blessé, se rend. Soutenu par M. Abbe, chirurgien-major, il passe sur l'escadre anglaise qui l'amène en Grande-Bretagne où il reste plusieurs mois comme prisonnier de guerre. Le rapport qu'il y fit de son combat est tout à son honneur : "J'avais pris toutes mes dispositions pour pouvoir faire la plus longue résistance qu'il me serait possible... L'état où je me voyais réduit ne fit rien changer à la résolution que j'avais prise de tenir bon jusqu'à la dernière extrémité... Je me flattais qu'une défense opiniâtre de ma part pourrait sauver l'escadre... Quant à mon équipage, il est difficile, j'ose le dire, même impossible, que l'on puisse être mieux armé que je l'étais, et qu'on trouve ailleurs plus de bravoure et de fermeté dans le soldat et dans le matelot. Ils étaient tous animés du même esprit. Pas un seul n'a quitté son poste et tous ont combattu avec la valeur la plus déterminée... J'ai défendu mon vaisseau autant qu'il m'a été possible. J'ai tenu jusqu'au dernier moment. Je n'ai amené le pavillon que lorsque le danger était pressant. J'ai cru ne devoir pas sacrifier autant de braves gens que ceux que j'avais sous mes ordres et qui avaient si bien fait leur devoir". Sabran-Grammont achève son mémoire adressé au ministre de la marine, en ces termes : "Si j'ai pu mériter votre estime, mon malheur m'en paraîtra moins grand" (31). C'est en Angleterre que Sabran-Grammont apprendra le désastre total de La Clue-Sabran dans les eaux portugaises de Lagos. Ce n'est qu'en octobre 1759 que Sabran-Grammont libéré rentre à Toulon.

Au passage, il s'est arrêté à Versailles où il a été félicité par Louis XV devant toute la cour! 1759, année du combat du *Centaure*, année des blessures reçues à l'ennemi, de la détention en Angleterre, et des félicitations royales, est aussi l'année du mariage de son petit cousin, Jules-César de Sabran-Beaudinar (1735-1829), lieutenant des maréchaux de France, fils de son cousin germain Joseph-Jules-Louis-Maxime-Honoré de Sabran-Beaudinar (1702-1781), aussi lieutenant des maréchaux de France, fils lui-même de l'oncle Jean-François, mort capitaine de vaisseau.

1760-1761-1762 : Sabran-Grammont ne sert plus en mer jusqu'à la fin de la Guerre de Sept Ans.

1763 : signature de la paix.

1764 : il est fait chef d'escadre des armées navales le 1er octobre 1764. Il a alors 62 ans dont 46 ans de services (32).

1765-1766-1767 : il est toujours présent, à terre, au port de Toulon.

1768 : il perd sa lointaine cousine, Louise-Charlotte de Foix, veuve du comte de Sabran depuis 1750. L'ancienne maîtresse du Régent meurt à Paris, à 75 ans (32).

1769 : Joseph de Sabran, comte de Beaudinar et de Grammont, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis, âgé de 67 ans, n'hésite pas à épouser, le 2 février 1769, Françoise-Eléonore-Elisabeth de Jean de Mauville (1749-1827). La jeune mariée est née à Paris le 3 mars 1749, elle a donc 19 ans lors de ses noces, soit plus de 47 ans de moins que son mari. Elle est fille de Charles-Claude de Jean, seigneur de Mauville et de Geneviève-Eléonore Mignot de Montigny. Le portrait que nous a laissé d'elle Mme Vigée-Le Brun nous la montre sous un aspect fort agréable, propre à charmer les vieux jours de Sabran-Grammont.

1770 : le couple a une fille Louise-Delphine-Eléonore-Mélanie de Sabran (1770-1826).
Elle est baptisée à Paris, paroisse Saint-Roch.

1773 : après l'âge de la guerre, vient celui des honneurs. Le 1er janvier 1773, Sabran-Grammont est fait commandeur de Saint-Louis à 71 ans. Distinction accompagnée de 3000 livres de pension sur l'ordre.

1774 : le couple a son deuxième enfant, un fils, Louis-Marie-Elzéar de Sabran (1774-1846), baptise à Paris lui aussi. Le 4 novembre 1774, Sabran-Grammont se retire du corps de la marine à 72 ans. Le roi le fait lieutenant général des armées navales "ad honores" et lui accorde 8000 livres de pension sur la marine.

1775 : âgé de 73 ans, le lieutenant-général des armées navales Joseph de Sabran, comte de Grammont, commandeur de Saint-Louis, s'éteint chez lui, le jour même du sacre de Louis XVI. Il laisse une veuve de 26 ans, une fille de cinq ans, un fils de quelques mois.

1787 : sa fille, âgée de 17 ans, épouse le comte de Custine. En 1794 il monte à l'échafaud. Jeune veuve de 24 ans, elle prend le chemin de l'exil et mourra en Suisse en 1826, soit un an avant sa mère, la marquise de Boufflers.

1797 : au mois de mai, la comtesse de Sabran-Grammont, veuve du lieutenant-général, alors âgée de 48 ans, épouse à Breslau Stanislas-Jean, marquis de Boufflers (1738-1815), ancien maréchal de camp (depuis 1784), ancien gouverneur du Sénégal et de Corée (en 1785), membre de l'Académie française (depuis 1788). Le marquis de Boufflers, poète brillant, fin lettré et bel esprit, partisan des réformes aux Etats Généraux de 1789, a pris lui aussi le chemin de l'Allemagne où il séjourna après le 10 août 1792 jusqu'en 1800.

Sous l'Empire : le fils de Sabran-Grammont, Louis-Marie-Elzéar de Sabran (1774-1846) imite davantage son beau-père, l'académicien marquis de Boufflers, que son père, qu'il n'a du reste pas connu. Il se plonge dans la poésie, le théâtre, écrit drames et tragédies. Ses relations avec Mme de Staël (1766-1817), fille de Necker, exilée par Bonaparte en 1803 (après "Delphine", paru en 1802), puis par Napoléon en 1810, le font enfermer à son tour à Vincennes (en 1813), puis exiler à cinquante lieues de Paris. Sous la Restauration, Mme de Staël rentre en France pour mourir. Quant au comte de Sabran, célibataire et dernier de sa branche, il mourra en 1846 à 72 ans, à côté de Saint-Germain-en-Laye.

Malgré l'illustration de son nom, le comte de Sabran-Grammont est le type même de l'officier de la marine royale sous le règne de Louis XV, parvenu au généralat plus par son mérite personnel, ses blessures et la durée de sa carrière, 56 ans, que par le favoritisme éhonté de la cour dont jouissaient certains de ses contemporains. Entré aux gardes-marine à 16 ans comme la plupart de ses collègues, il a gravi tous les degrés de la hiérarchie maritime, lentement mais sûrement.

Officier provençal, d'illustre maison, sa carrière, son train de vie, ses revenus, sont assez comparables à ceux de son lointain cousin le lieutenant-général des armées navales Jean-Joseph de Rafélis, comte de Brovès (1715-1782), gentilhomme de petite maison. Leurs deux vies, leurs deux carrières se ressemblent, au point que le comte de Brovès épousa en 1782, à 67 ans lui aussi, une jeune fille de 22 ans seulement...

NOTES

(1) Voir pour la généalogie Sabran, ARTEFEUIL, Dictionnaire de la Noblesse héroïque de Provence, Avignon, Girard, 1759 et 1786, 3 vol. Voir aussi BRIANCON (abbé R. de), L'état de la Provence contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans la police, dans la justice, dans l'église, et dans la noblesse de cette province, avec les armes de chaque famille, Paris, 1693, 3 vol..

(2) D'après l'Armoriai de POTIER de COURCY, suite du Père ANSELME, t. IX, 2e partie, p. 104, article Sabran.

(4) Parmi les officiers du nom de Glandevès, nous citerons les trois officiers généraux qu'ils ont donné à la marine : Pierre-André, commandeur de Glandevès-Castellet (1689-1764), chef d'escadre des armées navales en 1752, retiré lieutenant-général en 1764. Son frère, le commandeur François de Glandevès-Casteilet (1706-1774), chef d'escadre en 1767. Leur neveu, le chevalier "François" de Glandevès-Castellet (en réalité Jean-Baptiste) (1728-1803), chef d'escadre en 1784. Voir pour les Glandevès, notre mémoire de maîtrise, Les officiers du Grand Corps à Toulon au XVIIIe siècle, (Origines, conditions, services), Nice, 1973, sous la direction de M. le Professeur Maurice Bordes.

(5) Voir SABRAN-PONTEVES (MM. de), Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès, Paris, Firmin-Didot, 1897. Bonne monographie familiale, quoique incomplète.

(6) Achille, marquis de Broglie, lieutenant-général des armées navales en 1737, meurt à Paris le 13 avril 1750. Fils de Victor-Maurice, comte de Broglie (1647-1727), frère de François-Maurice, duc de Broglie (1671-1745), oncle de Victor-François, duc de Broglie (1718-1804), maréchaux de France en 1724, 1734 et 1762.

(7) Archives communales de Toulon, paroisse Sainte-Marie, 17 août 1744, f° 116.

(8) Archives communales de Toulon, paroisse Sainte-Marie, 15 janvier 1725, f° 5.

(9) Mariage de Nicolas de Sabran, chevalier, seigneur de Beaudinar, alors lieutenant de vaisseau et capitaine de cie franche, le 2 mai 1701, devant Mouton, notaire à Toulon, insinué à Toulon le 13 mai 1701, f° 1544, Contrat cité dans les tables du marquis de Boisgelins, insinuations de Toulon, Archives communales de Toulon.

(10) Archives communales de Toulon, paroisse Sainte-Marie, 2 décembre 1726, f° 91. Pour la généalogie Dasque voir CAILLET (R.), Le livre de raison d'un bourgeois marseillais, Félix-Antoine Dasque, commissaire-général de la marine (1710-1779?), in Provence Historique, fasc. hors série, décembre 1956.

(11) Entre autres le capitaine de vaisseau de Motheux et son fils, garde de la marine le 10 avril 1714, lieutenant de vaisseau le 1er avril 1738, capitaine de vaisseau le 1er avril 1748, retiré du service le 15 janvier 1762,

(12) Voir pour les Geoffroy d'Antrechaus, GRAS (G.), Le chevalier d'Antrechaus (1693-1762), in Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon, n° 14 et 15, 2e et 3e trimestres 1927.

(13) Archives communales de Toulon, paroisse Sainte-Marie, 29 avril 1725, f° 35.

(14) Archives communales de Toulon, paroisse Sainte-Marie, 31 octobre 1707, f° 168. Et 5 janvier 1742, f° 6. Son acte de sépulture le dit âgé d'environ 30 ans, au lieu de 35. Notons au passage, la mort à Toulon, cinq ans plus tard, du lieutenant (14) de vaisseau Eizéar-Alphonse de Sabran (par forcément Beaudinar), chevalier de Saint-Louis, mort à 80 ans, le 9 juillet 1747, paroisse Sainte-Marie, f° 85.

(15) Testament de Michel de Sabran-Bagnol, Archives communales de Toulon, Insinuations de Toulon du 28 janvier 1746, f° 91,

(16) Archives communales de Toulon, paroisse Sainte-Marie, 12 octobre 1745, f°116.

(17) VERGE-FRANCESCHI (Michel), Généalogie et carrière du lieutenant général des armées navales Jean-Joseph de Rafélis, comte de Broves (1715-1782), à paraître.

(18) Voir note 5.

(19) GRASSE (comte de), Les de Grasse et la ville de Grasse, Grasse, 1919. Et GRASSE (marquis de), Histoire de la maison de Grasse, Paris, 1933, 2 vol.

(20) François-Joseph-Paul, marquis de Grasse-Tilly, né au Bar en 1722, mort à Paris en 1788.

(21) SAINT-SIMON (Louis, duc de), Mémoires, éd. Jean de Bonnot, Paris, 1967, tome XV, p. 293.

(22) Archives du Port de Toulon (dorénavant abrégé A.P.T.), série "Soldes et Revues", 2 E 4 17.

(23) A.P.T., 2 E 4 18, année 1721.

(24) Ibidem.

(25) Pour la carrière de Sabran-Grammont nous l'avons établie à partir des A.P.T., série 2 E 4 de 1718 à 1774. Voir aussi aux Archives nationales, son dossier personnel, série C7 et Cl 166.

(26) A.P.T., 2 E 4 19.

(27) A.P.T., 2 E 4 20. Et 2 E 4 21.

(28) A.P.T., 1 L 188, f° 161.

(29) Pour le combat du Cap Sicié voir LACOUR-GAYET (G.), La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, Paris, Champion, 1902. Voir aussi BRUN (V.), Guerres maritimes de la France, port de Toulon, Paris, Pion, 1861, année 1744.

(30) A.P.T., 2 E 4 28 et I L 190, f° 123 v°.

(31) Pour Sabran-Grammont fait capitaine de vaisseau, voir A.P.T., I L 190, f° 169. Pour son rapport sur la perte du Centaure, daté du 26 août 1759, voir LACOUR-GAYET p. 286-287. Lacour-Gayet écrit : "C'est une des plus belles pages de notre histoire navale". Dans ce rapport très détaillé, Sabran-Grammont écrit aussi : "Pendant que je faisais aux ennemis tout le mal que je pouvais, ils m'en faisaient encore davantage. Sur les six heures, toutes mes manoeuvres étaient hachées, mes voiles emportées ou criblées de coups, ma grande vergue brisée... Il y avait nombre de voies d'eau... Je voyais avec quelque satisfaction notre escadre s'éloigner et la plus grande partie de celle des Anglais décidée à ne pas les poursuivre que je ne fusse rendu".

(32) A.P.T., 2 E 4 42.

COMPARAISON DE DEUX CARRIERES*

Joseph de Sabran-Grammont
(noblesse ancienne XIe)

Jean-Joseph de Rafélis de Brovès
{noblesse récente XVIe)

Naissance	1702	1715
Garde-marine	1718 (16 ans)	1730 (14 ans et demi)
Garde du Pavillon	1727 (22 ans)	1732 (17 ans)
Enseigne de vaisseau	1731 (29 ans)	1735 (20 ans)
Lieutenant de vaisseau	1738 (36 ans)	1746 (31 ans)
Chevalier de Saint-Louis	1742 (40 ans)	1750 (35 ans)
Capitaine de vaisseau	1748 (46 ans)	1756 (41 ans)
Chef d'escadre	1764 (62 ans)	1771 (56 ans)
Lieutenant général	1774 "ad honores"	1779 (64 ans)
Commandeur de Saint-Louis	1773 (71 ans)	1771 (56 ans)
Grand Croix de Saint-Louis	Non	1784 (mais mort en 1782)
1er mariage	1769 (67 ans)	1770 (55 ans)
Age de l'épouse	19 ans	23 ans
2e mariage	Non	1782 (67 ans)
Age l'épouse		22 ans

* Nous ne donnons cette comparaison qu'à titre de document. Il ne faut en tirer aucune conclusion générale. Pour ce cas précis, l'illustration du nom de Sabran ne parait pas avoir avantagé le provençal Sabran-Grammont par rapport au comte de Brovès, simple gentilhomme, provençal lui aussi. D'autre part il y a d'autant moins lieu d'opposer les deux carrières, que ces deux officiers sont cousins, issus tous deux d'Annibal de Grasse du Bar (1563-1632), trisaïeul de Sabran-Grammont, et père d'Anne de Grasse du Bar, trisaïeule de Rafélis de Brovès.

16. Antoine de SABRAN-BEAUDINAR
X 1577
17. Marguerite de la GARDE
8. Jean de SABRAN BEAUDINAR

18. Annibal de GRASSE du BAR
X 1592
19. Claire d'ALLA-GONIA
9. Marie de GRASSE du BAR

X 1620
4. Eléonor de SABRAN BEAUDINAR

20. Claude de CABANES
X 1583
21. Anne de BIONNEAU
10. Balthazar de CABANES de VIENS

22. Pierre de VAUMORE de VAUX
X 1618
23. Gabrielle de FORBIN-SOLIERS
11. Madeleine de VAUMORE de VAULX

X 1637
5. Isabeau de CABANES de VIENS

X 1653
2. Joseph de SABRAN BEAUDINAR

24. X. du BOUZET
X
25. ?
12. Octavien du BOUZET de BIVES

X 1626
6. Guillaume du BOUZET de ROQUEPINE

26. Melchior de CASTELBAJAC de BIVES
X
27. Jeanne FOLAS-IRE de la HILERE
13. Philibelle de CASTELBAJAC

28. Henry-Aimery de FAUDOAS de SE-GUINVILLE
X
29. Catherine de la MOTHE d'IZAUT
14. Pierre-Jean de FAUDOAS de SEGUINVILLE

X 1648
7. Marguerite de FAUDOAS de SEGUINVILLE

30. Octavien de ROQUEMAUREL
X
31. Gabrielle de SIREGAN
15. Lucrèce de ROQUEMAUREL

X 1677
3. Jeanne Marie du BOUZET de ROQUEPINE

X 1702
1. Joseph de SABRAN, comte de BEAUDINAR et de GRAMMONT (1702-1775)

LES FRERES HOKORE ET ANTOINE GRINDA

PAR Monseigneur Denis GHIRALDI

Depuis de nombreuses aimées, Mgr Ghiraldi, vicaire général du diocèse de Nice, poursuit des recherches historiques sur son village natal de Clans. Il a ainsi accumulé une masse de documents qu'il eut été dommage de laisser dormir dans des dossiers ; très intéressante, en particulier, se révèlent les renseignements recueillis sur la vie religieuse, la collégiale de clans, les ecclésiastiques qui ont desservi celle-ci. Mgr Ghiraldi a bien voulu confier à Recherches Régionales une série d'articles Inédits. Dans la présente livraison de la revue, nous présentons une étude relative aux frères Grinda, facteurs des orgues de Clans.

Ralph SCHOR

NAISSANCE ET JEUNESSE D'HONORE GRINDA

Honoré Grinda est né à Nice le 30 septembre 1754 comme en fait foi l'acte de baptême du registre de la paroisse cathédrale Sainte-Réparate : "Au 1er octobre 1754 : Honoré Grinda, fils de Dominique et de Marguerite Delmonti épouse Grinda, né hier, baptisé par moi François Garcia prêtre ; le parrain fut Honoré Grinda et la marraine Marie Françoise son épouse" (1).

Le grand-père d'Honoré était menuisier et c'est dans l'atelier de l'aïeul que tout jeune il se perfectionna dans l'art de l'ébénisterie (2). Comment en arriva-t-il à s'intéresser à la facture d'orgue ? On ne sait, les confidences manquent à ce sujet. Toujours est-il que pour se perfectionner dans cet art, Honoré se rendit dans le sud-ouest de la France auprès d'un expert organier, Joseph Isnard, parent du célèbre Jean Esprit Isnard, auteur de l'orgue de la basilique de Saint-Maximin dans le département du Var.

L'APPRENTISSAGE DU METIER ET LES DEBOIRES D'HONORE

Nous trouvons donc Honoré en compagnie du facteur Joseph Isnard arrivant à Albi pour travailler à l'orgue de Sainte-Cécile ; nous sommes en août 1778, Honoré à 24 ans (3) ; Joseph est aidé de son "garçon", comme on disait alors, c'est-à-dire de son ouvrier appelé Grinda (souvent caligraphié Grainda ou Graind ou encore Grind), facteur d'orgue, originaire de Nice "en Piémont" (sic). Il faut suivre ici les documents d'archives qui nous relatent le différend qui ne tarda pas à naître entre Isnard et son "garçon" : l'histoire en vaut la peine.

Tous deux ont trouvé logement chez Raymond Bonnet, maître pâtissier de la ville, au mois d'août 1778. Or moins d'un an après, au mois de mai 1779, Honoré dépose plainte contre Isnard auprès du Tribunal d'Albi dans les termes suivants : "A vous Messieurs les officiers temporels d'Alby, supplie humblement le sieur Graind, facteur d'orgue originaire de la ville de Nice, et vous expose qu'ayant eu le malheur de rester quelques temps avec le sieur Isnard, aussi facteur d'orgue, occupé dans ce moment à réparer l'orgue de Sainte-Cécile, soit jalousie, soit toute autre cause, celui-ci a depuis longtemps conçu le projet de ruine au suppliant en prenant les voies les plus malhonnêtes et les plus injurieuses".

Et la plainte continue en signalant d'abord que, selon ce qui était convenu avec le père d'Honoré Grinda, le sieur Isnard écrivit en novembre, donc trois mois après l'arrivée à Albi, une lettre dans laquelle le dit Isnard se permettait toutes sortes de calomnies contre Honoré : mauvaise conduite, dérèglement total dans les mœurs, esprit malin et pervers ; mieux que cela, pour le discréditer auprès de son père, Isnard n'hésitait pas à affirmer qu'Honoré l'insultait chaque fois qu'il le rencontrait et qu'il était capable des plus mauvaises actions.

La diffamation, ajoute le plaignant, devint publique, Isnard disant à qui voulait l'entendre dans la ville d'Albi qu'Honoré était un mauvais sujet.

Ce qui fut plus grave encore c'est qu'Isnard, alors que Grinda travaillait à Toulouse auprès du sieur Rabini, facteur d'orgue, qui l'avait engagé par accord du 7 avril 1779 puisqu'il avait été renvoyé par Isnard, celui-ci osa fabriquer une lettre qu'il data de Paris du 1er mai 1779 au bas de laquelle il imita la signature de Clicquot, facteur d'orgue du Roi. Cette lettre invitait Grinda à venir travailler à Paris chez Clicquot pour se perfectionner dans sa profession ; on lui demandait de partir aussitôt, de faire un état des dépenses qu'occasionnerait le voyage, il en serait remboursé à son arrivée à Paris. Drôle de méthode que celle qu'employait Isnard pour se débarrasser au plus vite d'un artisan dans lequel sans doute il voyait un concurrent potentiel : sa supercherie qui aurait pu lui coûter cher fut bien vite découverte.

Grinda, d'abord alléché par la soi-disant proposition de Clicquot, proposa à Rabini de résilier la convention passée le 7 avril 1779. Cet accord signé pour 3 ans stipulait que moyennant la somme de 200 livres, Rabini s'obligeait à perfectionner l'apprenti Grinda dans l'art de la facture des orgues, sous la condition qu'au cas ou celui-ci quitterait avant l'expiration des 3 années, il perdrait les 200 livres qui profiteraient à Rabini : ce qui arriva quand Grinda offrit à Rabini de résilier la convention passée entre eux pour aller rejoindre Clicquot à Paris.

Grinda faillit tomber dans le piège tendu par Isnard, lorsqu'il découvrit la supercherie "par la confrontation des écritures", ce qui suppose que Grinda a eu en mains des lettres authentiques de Clicquot que peut-être Rabini possédait, puisqu'il dit dans sa déposition "qu'il fut instruit que la lettre était falsifiée".

C'est donc quatre griefs graves que Grinda fait valoir dans sa déposition : les injures publiques proférées par le sieur Isnard ; les lettres écrites au père Grinda qui sont de vrais libelles diffamatoires ; le préjudice causé en lui faisant rompre l'accord fait avec Rabini et l'usage de faux dans la lettre soi-disant signée Clicquot.

Le 22 mai 1779 à 8 heures du matin, Grinda dépose sa plainte au greffe du Tribunal d'Albi, assisté de Me Bousquet son avocat, lequel affirme être venu exprès de la ville de Toulouse où il a sa résidence, distante d'Albi de 10 lieues, pour la poursuite de ce procès criminel pour fait de diffamation, réclamant d'ailleurs a l'inculpé Isnard les frais de voyage aller et retour de Toulouse et les frais de séjour.

Ce même jour 22 mai 1779, "Raymond Monoron, Huissier reçu en la Tour Royale d'Albi, et résidant à Albi convoqua les témoins : Goudal, bénéficier de l'église Sainte-Cécile d'Albi, le sieur Maurel, menuisier, et François Salvas, aussi menuisier au faubourg du Vigan d'Albi, tous quatre habitants Albi et sommés dé comparaître ce même jour à une heure et demi de l'après midi devant Me Lafon, avocat au Parlement, régent de la Temporalité Albi sise près de l'Archevêché".

Le 25 mai à 9 heures du matin, furent convoqués par l'huissier Monoron, Me Peyrouious, bénéficier de l'église collégiale Saint-Salvi d'Albi, et demoiselle Pélagie Carret, épouse du sieur Bonnet, maître pâtissier, logeur des deux héros du procès.

Le sieur Bonnet, maître pâtissier à Albi, âgé de 45 ans, "assigné en témoin, après avoir prêté serment "la main levée à la Passion figurée de Notre Seigneur Jésus Christ et promis de dire la vérité", n'étant "ni serviteur ni domestique, ni parent ni allié d'aucune des deux parties", ayant entendu lecture de la plainte de Grinda, déposa que "le sieur Isnard facteur d'orgues étant venu dans Albi l'année passée 1778 avait avec lui Grinda et qu'ils vinrent loger chez lui, Bonnet, au début du mois d'août et qu'ils y demeurèrent environ 3 mois. Que durant ces 3 mois Isnard parla de Grinda "son garçon" toujours très avantageusement et avec les plus grands éloges, que sur la fin du mois d'octobre, lorsque Grinda eut quitté Isnard, celui-ci changea de ton et se mit à lui dénigrer Grinda comme étant un débauché, un libertin susceptible de lui extorquer des commandes et d'aller travailler ailleurs à son préjudice. Il lui affirma même qu'il n'osait pas sortir en ville la nuit par crainte que Grinda ne vienne vers lui pour "lui donner un coup de couteau au ventre". Isnard affirma bien d'autres choses de cette espèce, dit Bonnet, mais il les a oubliées. Cependant il se souvient qu'Isnard lui a dit un jour que, quoique la porte d'entrée soit bien fermée avec deux verrous, lorsqu'il eût renvoyé Grinda, il mettait derrière la porte une barre de bois parce qu'il craignait que Grinda "son garçon" ne vint à ouvrir pendant la nuit avec de fausses clés. Quant à lui, Bonnet, il a connu Grinda comme fort honnête garçon et il n'a jamais entendu dire que du bien de lui.

Le second témoin cité est Raymond Maurel, maître menuisier à Albi, âgé de 61 ans. Il connaît d'autant mieux Grinda que celui-ci a travaillé dans son atelier durant 3 mois avant "la Pâque dernière" (c'est-à-dire Pâques 1779). Il n'a rien aperçu ni connu de mauvais chez le dit "Graind", bien au contraire, dit-il : de très bonnes moeurs, beaucoup d'honnêteté" de politesse, de douceur ; très bon ouvrier en menuiserie qui s'est toujours comporté en honnête homme, Maurel se doit, dit-il, de lui rendre le témoignage qu'il mérite à tous égards.

Le troisième témoin, François Salivan, maître menuisier habitant Albi, âgé de 55 ans, apporte un point de vue un peu différent et intéressant. II affirme que quelque temps après qu'Isnard facteur d'orgue fut venu à Albi pour réparer l'orgue de Sainte-Cécile, ayant pour "garçon" Honoré Graind, demeurant tous deux chez Bonnet pâtissier, Isnard renvoya Graind au sujet d'une lettre que la femme d'Isnard avait trouvé cachetée sur la table de la chambre de Graind.

Qu'était cette lettre ? Que contenait-elle ? On ne le sait pas. Peut-être est-ce la soi-disant missive de Clicquot qui fut le prétexte créé par Isnard pour se débarrasser de Grinda ? François Salivan ajoute qu'Isnard, une fois Graind renvoyé, se trouva sans "garçon" et qu'il dut employer les ouvriers de la ville du nombre desquels lui, Salivan, se trouvait et qu'à cette époque il a entendu dire par Isnard que Graind était un bon ouvrier mais qu'il empêchait les autres ouvriers étrangers de venir travailler avec lui, qu'il lui avait joué bien des mauvais tours, qu'il était "rapporteur" et qu'il mettait le trouble dans son ménage (!!).

Le quatrième témoin est Messire Pierre Goudal, clerc, tonsuré, prébende de l'église métropolitaine Sainte-Cécile de la ville d'Albi, âgé de 61 ans. Messire Goudal, organiste de Sainte-Cécile a bien connu Isnard qu'il avait chargé de réparer les orgues de ladite église, et par le fait même Graind qu'il a vu pendant 3 mois environ chez Isnard pour lequel il travaillait comme "garçon". Il a été témoin qu'Isnard traitait vraiment Grain comme son fils, qu'il lui faisait des "remontrances amicales pour sa conduite" et qu'en cela Isnard ne faisait que répondre aux sollicitations que le père de Graind lui faisait par ses lettres dans lesquelles il lui recommandait son fils et le priait de le renseigner sur sa conduite. Isnard a d'ailleurs dit plusieurs fois au témoin que Graind était un bon ouvrier quoiqu'un peu étourdi et léger et que ce n'est que parce que Graind s'est mal comporté vis à vis d'Isnard que celui-ci l'a renvoyé. Graind a dit au témoin en plusieurs occasions des choses contre la réputation d'Isnard, contre sa femme et contre une demoiselle qui est chez lui. Par contre Isnard n'a jamais rien dit au témoin de défavorable contre Graind qui, étant déjà renvoyé, est pourtant venu le solliciter d'intercéder pour lui auprès d'Isnard ; Messire Goudal a répondu que c'était un peu tard, à quoi Graind ajouta qu'en conscience il ne pouvait plus demeurer chez Isnard ne pouvant pas y faire son salut.

Les dépositions continuent le 25 mai et le premier témoin cité est demoiselle Pélagie Carret, épouse Bonnet, pâtissier à Albi, âgée de 47 ans.

Demoiselle Carret se souvient parfaitement d'Isnard et de son "garçon" Graind qui prirent logement chez son mari Bonnet en 1778 où il demeurèrent 3 mois : elle ne peut pas préciser la date exacte de l'arrivée et du départ de ces locataires, mais c'était comme elle dit "sur le déclin de l'année". En tous cas pendant ces trois mois elle ne trouve rien à dire quant à la conduite de Graind et à ses moeurs ; elle le vit toujours fort exact à son devoir, qu'un jour voulant souper dehors il en demanda la permission à son maître Isnard. Une fois brouillés Isnard renvoya Graind avant l'échéance des 3 mois et se mit alors à dire que ce "garçon" était un mauvais sujet capable de tout entreprendre, aussi demanda-t-il aux époux Bonnet de changer la serrure de la porte d'entrée craignant que Grinda ne la force durant la nuit et qu'il lui fasse un mauvais sort. Devant cette crainte Isnard prit la précaution de mettre une barre de bois derrière la porte. La dame Bonnet se rappelle aussi qu'Isnard, parlant d'un voyage qu'il avait fait à Rodez avec Graind pendant qu'ils logeaient encore chez elle, affirma que Graind le persuada, lui Isnard, qu'un chanoine de Rodez ou un autre prêtre du chapitre lui avait prêté un double louis d'or ; Isnard était persuadé que Graind lui avait volé à lui Isnard ce louis d'or. Or justement il y a quelques jours Graind vint montrer à la dame Bonnet une lettre de son père qui lui faisait savoir qu'il avait remboursé à l'ecclésiastique de Rodez le double louis que lui Graind avait emprunté, ce qui montrait bien le mensonge d'Isnard.

Vint encore le témoignage d'Antoine Peyroulous, bénéficier et organiste de l'église collégiale de Saint-Salvy d'Albi, âgé de 21 ans. Peyroulous affirma qu'il connaît d'autant mieux Graind que celui-ci vint loger chez lui lorsqu'il eut quitté Isnard chez lequel il était en qualité de "garçon". Il n'a que des éloges à en faire tant pour sa conduite que pour la régularité de ses moeurs. Durant son séjour chez lui, Graind a fabriqué un clavecin appelé "forte piano", construit avec art et goût et qui a été agréé de tous les connaisseurs. Lui ne sait rien des démêlés qui ont eu lieu entre Graind et Isnard. Il a seulement entendu dire par le nommé Fonces, maître de chapelle de la métropole d'Albi, qu'Isnard prétendait que Graind était un mauvais ouvrier, incapable de faire un bon ouvrage, même pas de terminer convenablement la construction du "forte piano" qu'il avait entreprise, qu'il était d'ailleurs d'un caractère mauvais. Revenant un jour d'une promenade en compagnie de Graind, ils rencontrèrent Isnard qu'ils saluèrent en passant ; mais Isnard apercevant Graind détourna la tête, refusa le salut et s'adressa à Graind en ces termes : "Je n'ai que faire de ton salut, tu es un drôle, un polisson et je veux te faire chasser de la ville" !...

Telles furent les dépositions dont la teneur nous est parvenue. Nous ne savons malheureusement pas comment se termina le procès, les minutes en sont perdues ainsi que la plaidoirie de l'avocat, Me Bousquet. On peut imaginer que Grinda eut gain de cause, les témoignages en sa faveur étant indiscutables et les calomnies d'Isnard sans fondement.

Toujours est-il que le séjour de Grinda à Albi et à Rodez lui fut bénéfique. Il acquit sûrement une maîtrise incontestable du métier, une connaissance détaillée de la facture d'orgue française qu'il essaiera d'introduire plus tard dans ses réalisations niçoises ; peut-être aussi garda-t-il de ce séjour "en France" une certaine nostalgie qui le déterminera plus tard, lorsqu'après la chute de l'empereur en 1814 le comté de Nice redevint sarde, à repartir en France, à se fixer en Roussillon, comme on le verra, d'autant plus facilement que ses goûts demeurés français ne furent pas très prisés dans la composition des instruments qu'il construisit dans le Comté.

Comme l'écrit R. Saorgin (4) : "Le comté de Nice, province du royaume de Sardaigne, vit sous l'influence culturelle piémontaise. L'univers culturel piémontais est clos, très conformiste, conservateur et, surtout, imperméable aux courants de pensée culturelle qui animent l'Europe au 18ème siècle. Or, la facture d'orgue est un art vivant, évoluant sans cesse techniquement et esthétiquement et demandant de nombreux échanges. Les facteurs travaillent donc un certain temps dans le Comté mais ils n'y restent pas. C'était le cas de ce de La Farge qui, quatre ans après s'être installé à Nice, en 1628, s'en était allé terminer sa carrière en Avignon. C'est le cas aussi, plus typique, des frères Grinda. Ceux-ci, revenant dans leur pays natal, essaieront de fonder un atelier de facture mais, pendant vingt ans, ils ne réussiront à construire que trois instruments et ils s'occuperont surtout de petits travaux de restauration. Lassés par ce pays difficile ils retourneront finir leurs jours dans le sud-ouest".

LE RETOUR AU PAYS ET LES PREMIERS TRAVAUX

Nous ne savons pas à quelle époque exacte Honoré Grinda revint dans son pays d'origine où il retrouva son frère cadet Antoine, menuisier habile qu'il associa à son entreprise. Toujours est-il que le 20 décembre 1789 les frères Grinda se voient chargés par le Conseil communal de Villefranche de construire un orgue pour l'église paroissiale Saint-Michel. Ce travail coûtera 2.500 lires non compris le buffet (5). Voici ce que dit de ce travail R. Saorgin (6) :

"L'église Saint-Michel ayant été consacrée en 1760, peu de temps après sa construction, il est probable que l'orgue des frères Grinda fut le premier à y être installé. Le devis de construction n'ayant pas été retrouvé à ce jour, nous ne pouvons fournir que la description de cet instrument en son état actuel. Un simple examen permet cependant d'affirmer que la tuyauterie restante et une grande partie de la mécanique sont authentiques. Absolument semblable a celui de l'Escarène, construit un an plus tard, l'orgue de Villefranche possède un seul clavier et un pédalier. Le sommier est divisé en deux parties diatoniques sans premier ut dièse. Dans le fond de chaque laye on peut lire l'inscription suivante :

FAIT PAR GRINDA FRERES, FACTEUR D'ORGUE DU ROI DE SARDEGNE CE 25 AOUT 1790"

Peu de temps après la signature de la convention avec le Conseil communal de Villefranche, une autre convention est passée entre Grinda l'aîné et le Conseil de Fabrique de l'Escarène, le 30 juin 1790. Grinda propose deux devis, l'un plus important de 30 jeux pour 5.000 livres, l'autre plus simple de 10 jeux pour 3-500 livres (7), L'année suivante l'instrument était achevé ainsi qu'en témoigne l'inscription que l'on peut lire dans le fond de la laye : "Fait par Grinda frères, facteur d'orgue du Roy de Sardègne a Nicca, ce Moy de Mey 1791" (sic). Citons encore R. Saorgin (8) : "II semble que le Conseil de Fabrique se décida plutôt pour le 2e devis mais que les frères Grinda, sans doute pour plaire aux fabriciens et s'assurer par là une bonne renommée dans leur région, optèrent d'eux-mêmes et par la suite pour le 1er devis plus riche d'un cornet, d'une pédale et de deux rangs de plein-jeu supplémentaires. En effet dans un procès-verbal de réception de l'orgue, daté du 3 octobre 1791, Giuseppe Castellari, maître de chapelle à Nice, constate que les facteurs avaient construit 252 tuyaux en plus de ceux qui leur avaient été demandés. En signe de reconnaissance, ces adjonctions furent payées aux facteurs la somme de 50 écus de France. Castellari se montra satisfait des travaux, principalement dans leurs parties mécaniques, mais il ne trouva pas la sonorité à son goût et il réclama une réharmonisation".

LE TEMPS DE LA REVOLUTION

C'est dans le même temps que Grinda accepta de construire l'orgue de Clans ; il avait signé la convention avec le Conseil communal le 23 février 1791 et l'inauguration avait eu lieu le 8 septembre 1792. Mais les événements qui se préparaient allaient changer le cours des choses. Il est difficile de savoir comment Grinda vécut l'entrée des troupes françaises dans le comté de Nice mais, très vite, nous le retrouvons en activité à Nice au service de l'administration militaire du district. J'ai découvert dans un des registres contenant les pétitions concernant les émigrés et les domaines nationaux deux curieuses demandes de Grinda que je vais rapporter telles qu'elles se trouvent consignées dans le document en question (y compris l'orthographe et le style) (9) et qui nous montrent de singulières activités de la part d'un facteur d'orgue, travaillant il est vrai avec son frère qui était un talentueux ébéniste :

"N° 415. Pétition du citoyen Honoré Grinda présentée au Département des Alpes-Maritimes, et le Renvoyé de ce dernier au district de Nice, tendent à réclamer 120 livres pour trente jours qu'il a travaillé au dépôt de la Croix. Arrêté du Département : Vu la pétition du Citoyen Honnoré Grinda en date du 27 nivôse de l'année dernière (donc 27 Nivôse an II soit le 15 janvier 1794) tendant à réclamer le payement de 120 livres pour trente jours qu'il a travaillé au dépôt de la Croix.

Vu le renvoy de la Commission administrative du Département des Alpes-Maritimes ci dessus en date du 9 frimaire de l'an 3e (soit le 30 novembre 1794)

Considérant que le pétitionnaire ne présente aucun titre qui constate légalement la créance qu'il réclame,

La Commission administrative du District de Nice, ouï l'agent National, arrête qu'il n'y a lieu à délibérer. Nice le 26 Nivôse an 3e de la République française une et indivisible (soit le 14 janvier 1795).

Quel était "ce dépôt de la Croix" dont il est parlé et quel travail y fit Grinda ? On ne le sait pas. Il est peu probable que ce soit le local où Grinda déposera les tuyaux des orgues qu'on lui demandera de démonter comme on le verra plus loin.

"NQ 416. Pétition du Citoyen Honnoré Grinda présentée à ce Département. Renvoi de ce dernier à ce district, dans laquelle dit avoir satisfait les ouvriers et fournisseurs pour la construction de l'échafaud (sic) de la guillotine et réclame le payement de deux mois par lui employés à la dite construction en qualité de Directeur.

Avis du District ; Vu la pétition ci-dessus du Citoyen Honnoré Grinda dans laquelle dit avoir satisfait les ouvriers et fournisseurs pour la construction de la guillotine et réclamant le payement de deux mois par lui employés à la dite construction en qualité de Directeur.

Vu les quittances des dits ouvriers et fournisseurs se montant en tout à deux mille huit cent six livres, au nombre de onze, Vu le renvoi de la Commission départementale des Alpes-Maritimes Vu l'arrêté du Département des Alpes-Maritimes en date du 26 floréal de l'année dernière (le 26 floréal an 2, soit le 16 Mai 1794)

Considérant que par le dit arrêté il résulte que le mémoire du susdit Grinda a été réduit à la somme de deux mille huit cent six livres dix sols et que mandat lui en serait expédié sous la déduction de deux mille cinq cent livres qu'il avait reçu à compte à la charge dudit Grinda de satisfaire tous les ouvriers et fournisseurs et d'en rapporter quittance, Considérant que le dit Grinda a rempli le but dudit arrêté, La Commission administrative du District de Nice, ouï l'agent National est d'avis qu'il doit être payé au Citoyen Honnoré Grinda la somme de trois cent six livres et dix sols, solde des deux mille huit cent six livres et dix sols ainsi qu'il conste par le dit arrêté.

Et quant au payement réclamé de deux mois employés par le dit Grinda à la construction de la guillotine en la dite qualité, arrête qu'il n'y a point lieu à délibérer.

Nice le 26 Nivôse an 3e Républicain (14 janvier 1795)

Le 14 brumaire an III (4 novembre 1794) l'administration du district de Nice ordonne par un arrêté au citoyen Honoré Grinda de recueillir dans ses ateliers tous les orgues ou "portions d'iceux" qui restent dans les "ci devant Eglises et Chapelles de la Commune de Nice, Villefranche et autres communes de ce district où il pourrait y avoir de ces instruments". On lui demande de prendre un magasin où il puisse déposer tous ces "objets", ce local sera aux frais de l'administration ; quant à Grinda, il sera tenu de rendre compte à l'administration de tout ce qu'il aura trouvé. Le décret en question, daté donc du 14 Brumaire an III, est signé de Rouchet, Bermondi, Max Laure et Bernard (10).

Grinda se mit au travail qui durera jusqu'en juin 1795 et fit son rapport en date du 23 messidor en IV (11 juillet 1796) ; il écrit d'ailleurs celui-ci au dos de l'arrêté du 14 brumaire an III qu'on lui avait remis. Il intitula son rapport : "Note des opérations faite par le Citoyen Grinda, facteur d'orgue, d'après la réquisition de l'administration du District de Nice en date du 14 Brumaire an III de la République.

1) L'orgue de l'Eglise des Augustins contient deux cents tuyaux tant en bois qu'en alliage, trois soufflets, une secrète avec son mécanisme, deux claviers, l'un à main et un pédalier.

2) L'orgue de Saint-Jean-Baptiste contient deux cent quatre vingt dix tuyaux tant en bois qu'en alliage, deux soufflets, une secrète, un clavier à main et un pédalier avec son mécanisme.

3) L'Eglise des Cordeliers (Saint-François) contient 340 tuyaux tant en bois qu'en alliage, deux soufflets, une secrète, un clavier à main, un pédalier avec son mécanisme.

4) L'orgue Sainte-Réparate (Cathédrale) consiste en une "garde robe", une secrète, 2 claviers, 2 soufflets avec 212 tuyaux.

5) Les effets du cy devant Club sont les suivants : onze tuyaux de bois, 2 soufflets, une partie de mécanisme, 67 planches, 53 chevrons.

Les articles mentionnés ci-dessus, ajoute-t-il, sont entre les mains du citoyen Grinda, facteur d'orgue, qui les remettra d'après un ordre du Département (11)".

Un premier inventaire daté du 13 prairial an III (1er juin 1795) signé Grinda, facteur d'orgue, n'est pas identique au précédent qui lui est postérieur, il ne mentionne pas les débris retirés de l'église des Jésuites (paroisse Saint-Jacques, le Gésu) qui avait été dévolue à la Société Populaire, ou Club. Ce texte est une copie "extrait mot à mot de l'original existant aux Archives de la Préfecture du Département des Alpes-Maritimes" daté du 16 fructidor an XI (3 septembre 1803), faite par le Garde des Archives Terese qui mentionne en marge : "Pour les administrateurs de l'Eglise Cathédrale de Nice" (12).

Tous ces rapports nous montrent qu'il n'y avait à Nice à l'époque que cinq instruments, tous très modestes ; or la ville comptait 25.000 habitants en 1790. Le plus important était celui des Cordeliers (Saint-François) qui n'avait que 340 tuyaux ; celui de la Cathédrale était ridiculement petit puisque contenu dans une "garde robe" (buffet) (sic) ; il ne comptait que 212 tuyaux pour un vaisseau aussi important que l'église Sainte-Réparate, et celui des Augustins (Saint-Martin) ne comptait que 208 tuyaux. Quant à celui de Saint-Jacques (Gésu) il ne restait que 11 tuyaux de bois. Il faut remarquer l'a propos de Grinda qui ne toucha pas à l'orgue de Villefranche, bien que l'ordre lui en fut donné dans l'arrêté du 14 Brumaire ; il est vrai que cet instrument ne lui avait pas encore été entièrement payé, comme nous l'apprend une lettre d'Honoré Grinda au Préfet, datée du 2 janvier 1809, c'est-à-dire 19 ans après la construction de l'instrument (13), et une autre du 26 avril 1810 où il est question de la dette qui court toujours en ce qui concerne Villefranche et Clans (14).

Que fit Honoré Grinda dans les années qui suivirent immédiatement, on n'a as de renseignements précis à son sujet. II reçoit cependant le 19 frimaire an VI 10 décembre 1797) une attestation dûment signée par l'autorité départementale qui le lave de tout soupçon d'émigration si tant est qu'on ait pu avoir des doutes à ce sujet (15) : "Nous membres composant l'administration centrale du département des Alpes-Maritimes certifions à tous qu'il appartiendra que le nom de Honoré Grinde (sic), natif de cette commune (Nice), de profession organiste, ne se trouve point porté sur aucune liste des émigrés de la République, en foi de quoi, etc...(16).

Les archives de la chapelle Sainte-Croix à Nice rappellent un épisode intéressant concernant les activités de Grinda (17). Cette chapelle avait été fermée au culte, comme beaucoup d'autres après les événements de 1792. Le 1er frimaire an V de la République (21 novembre 1796), les citoyens de la 6e section du Canton de Nice demandent par pétition "conformément à la loi du 11 prairial an III (21 mai 1796) qui prévoit la distribution des lieux du culte, de bénéficier de l'église de la Croix, étant entendu que les pièces construites au-dessus de l'église et les maisons contiguës appartiennent à l'hôpital de la Croix, car inaliénables en vertu de la loi au profit des hospices.

L'administration centrale du département à laquelle était adressée la pétition a fait suivre le 17 nivôse en V (10 janvier 1797) à l'administration municipale, laquelle donne un avis favorable (18).

Le 29 floréal an V (19 mai 1797), les citoyens de la 6e section adressent une nouvelle pétition. Faisant valoir que l'église est dépourvue d'un orgue, et que d'autre part, "ayant eu connaissance que le citoyen Grinda Aine, organiste en cette commune, tient à titre de dépôt celui provenant du ci-devant couvent des moines de Saint-François d'Assise de cette commune" (couvent qui était situé place Saint-François) , relevant le fait que cet orgue pourrait se détériorer en restant dans l'inaction, ces citoyens demandent à l'administration centrale de le mettre en leur disposition, ce qui sera accordé le 2 prairial an V (21 mai 1797) (19).

Comment l'orgue fut-il restauré dans la chapelle Sainte-Croix, on ne le sait pas, mais on peut supposer fort logiquement que Grinda lui-même remonta l'instrument, puisque quelques années plus tard un registre des délibérations concernant la chapelle et renfermant tous les actes entre le 1er frimaire an V (21 novembre 1796) et 1808 rapporte le détail de la Messe de Requiem célébrée en la chapelle le 3 mars 1804 à l'occasion du décès en exil de Mgr Valperga qui avait du quitter Nice précipitamment le 30 septembre 1792 lors de l'entrée des troupes françaises commandées par le général d'Anselme.

Il était 9 heures du matin quand commence l'office des morts suivi de la messe solennelle de Requiem. C'est le chanoine Casoni qui présidait ces cérémonies, assisté par diacre et sous-diacre. A la liturgie s'ajoutait la musique ; les chants étaient assurés par le prêtre Armirotti et étaient accompagnés par les musiciens d'un orchestre et par les frères Milon, fils du docteur Milon qui était membre de l'ancienne confrérie des Pénitents Blancs. Enfin, le tout était complété par les orgues tenus par l'organiste Grinda, facteur d'orgue à Nice. Nous ne possédons pas malheureusement le programme musical qui fut exécuté, mais ta simple énumération des moyens mis à la disposition, et ce malgré la relative petitesse de la chapelle, nous permet d'imaginer la qualité de ce programme.

Le 18 prairial an X (8 juin 1802), les citoyens Honoré et Antoine Grinde (sic) effectuent une vente au profit de Etienne May "de trois pièces de terre" dont ils sont propriétaires à Eze au quartier de la Reviera et ce pour le prix de 400 francs, "en numéraire métallique dont l'acquéreur May a payé la moitié immédiatement en bonnes espèces ayant fait l'effective numération sur la table et après due vérification et reconnaissance faite par les vendeurs, ont été tout de suite retirées et remboursées auprès d'eux, moitié pour chacun d'eux, le tout suivi au vu et présence de nous notaire et témoins soussignés" ; quant à la somme de 200 francs restant due, l'acquéreur s'oblige à la payer dans le délai d'une année et demie moyennant un intérêt annuel de 5 % (20).

LE TEMPS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

La cathédrale ayant été rendue au culte depuis longtemps puisque l'article 1 de la loi du 2 prairial an III (21 mai 1795) avait accordé "aux citoyens des communes et des sections des communes le libre usage des édifices destinés originairement aux exercices du culte", les responsables pensèrent bien vite à faire replacer dans l'édifice un instrument conforme à la dimension et à la majesté du lieu ; une délibération en italien nous renseigne à ce sujet (21) : "Le 20 mai 1800 les prieurs de la congrégation du "Corpus Domini" existant en cette cathédrale Sainte-Réparate, les sieurs Alexandre Pauliani et Agostino Massiglia (écrit ailleurs Masseilla) décidèrent de faire construire pour l'ornementation de ladite cathédrale une tribune (orchestra) suffisante et apte à pouvoir supporter un orgue assez important (ampio) convenant à la dimension de cette église et cela avec la plus parfaite disposition afin de ne pas porter préjudice à ladite église, en considération des deux autels latéraux du fon (transept), comme aussi en considération de l'élégance de la porte de sortie, et tout cela avec la plus grande économie possible. Dans ce but, avant de décider une telle construction, nous avons demandé la constitution d'un devis chiffré en ce qui concerne les colonnes, l'architrage, les frises, balustrades et corniches qui doivent servir de soutien et d'ornement a la tribune en question, à édifier au-dessus de la grand'porte. Il y aura sur les deux côtés de cette tribune deux parties concaves avec leurs consoles de soutien ; le tout sera fait en bois de chêne cannelé, l'architrave, les frises, les corniches, avec tout ce que cela comporte, la balustrade avec ses colonnettes, les panneaux avec leurs montants cannelés ; le tout bien réalisé avec une solidité suffisante et travaillé avec toute la maîtrise possible et selon les règles de l'art, en toute conformité au projet tant sur la qualité du bois que sur le détail de la construction. Les prieurs prirent la décision de faire exécuter le travail, après un appel d'offres au menuisier qui ferait les meilleures conditions. On s'arrêta sur la proposition de l'ébéniste Onorato Verani qui avait accepté de réaliser le projet en question pour la somme de 384 Frs, comprenant la construction de la tribune, sa mise en place, le bois nécessaire, les ferrures, les clés, le matériel de maçonnerie et les journées de travail. Il fut entendu que cette oeuvre serait réalisée en toute conformité au projet, selon les règles de l'art, pour la somme convenue de 384 francs, le tout réalisé le plus vite possible sans interruption dans les travaux ; les prieurs s'engagent envers le maître ébéniste Vérani à lui faire avoir les bois nécessaires, les ferrures, et tout e qu'il faut pour cette réalisation ; de plus ils conviennent avec ledit Vérani de lui payer les 384 frs en trois échéances, la première au début des travaux, la seconde au milieu de la troisième à la fin après réception officielle ; toutes les parties s'obligent à une observation stricte du contrat. Ont signé : Giacomo Alessandro Pauliani, Agostino Massiglia et Onorato Verani".

Dès la promulgation du Concordat, le 8 avril 1802, les administrateurs de la cathédrale demandèrent au Préfet la restitution du matériel des orgues démontés par Grinda afin d'en reconstruire un tout neuf pour la basilique épiscopale. A cette demande, le préfet Châteauneuf-Randon répondit le 2 fructidor an X (20 août 1802) qu'il désirait que les administrateurs lui fournissent le texte de l'arrêté qui avait confié le dépôt des orgues à Grinda, avant de condescendre à leur demande (22); ce qui fut sans doute fait bien vite puisque le 11 fructidor (29 août), donc dix jours après, le Préfet prit un arrêté leur donnant satisfaction par l'intermédiaire du maire de la ville de Nice, Defly. En effet, celui-ci adressa dès le 16 fructidor (4 septembre) une lettre aux "citoyens Pauliani et Masseilla, administrateur de la métropole de Nice", leur fournissant l'extrait de l'arrêté du Préfet, leur demandant de donner connaissance de cet arrêté à Grinda pour que celui-ci s'exécute, et leur signalant que s'ils connaissent quelque autre dépositaire ils veuillent bien exiger de lui qu'il fasse aussi la remise de ce qu'il peut détenir (22). Grinda restitua donc ce qu'il détenait (23) et un certain Déporta Gaspard, négociant, inscrit sur la liste des notables et électeurs, qui avait en réserve l'orgue de Saint-Jean-Baptiste, remit lui aussi ce matériel à l'administrateur Masseilla qui signa le rapport de restitution du 16 nivôse an XI (6 janvier 1803) (24).

Cependant Grinda n'entendait pas se dessaisir du matériel qu'il avait emmagasiné pendant de si nombreuses années, après tout le travail et les frais que le démontage des instruments, le transport du matériel et sa garde avaient occasionnés, sans être remboursé de ses dépenses. Il adressa au Préfet (24) lequel en fit part aux administrateurs par une lettre du 13 frimaire an XI (4 décembre 1802) (24). Grinda pouvait espérer toucher le remboursement de ses frais. Les administrateurs tardèrent à donner réponse, et, finalement, on ignore si le malchanceux Grinda - qui attendait toujours le paiement de la dette en suspens de l'orgue de Villefranche et de celle de l'orgue de Clans - put un jour entrer dans son dû pour les 3.785 francs justement réclamés par lui.

Comme le fait remarquer Michel Hernard dans son ouvrage La facture italienne en France au XVe siècle à nos jours : "Tous les instruments que récupéra Grinda et même Déporta - en cette période troublée - sont beaucoup moins importants que ceux que le même Grinda construisait pour les petites bourgades du haut-pays. Celui de la cathédrale est carrément ridicule dans sa "garde-robe" par rapport aux dimensions de l'édifice. Si c'est encore le cadeau offert, vers 1730 environ, par le pieux évêque Recrosio à sa cathédrale, il atteste que le goût des fortes sensations sonores et le souci du prestige n'avaient pas encore atteint Sainte-Réparate. Mais l'un de ses successeurs n'allait pas tarder à y céder. Les plus petits instruments de Grinda n'ont pas moins de 500 tuyaux, et ses claviers, 50 touches. Les orgues démontés n'ont pas plus de 340 tuyaux, les claviers à octave courte et peu de tuyaux de façade (en étain). Ces indices tendent à prouver que Nice n'abritait pas d'orgue de type provençal, mais seulement de petits instruments italiens, dont le plus grand devait compter 12 registres et avoir un 6' en façade".

Tout le matériel ainsi rassemblé ne satisfit pas les administrateurs de la cathédrale Sainte-Réparate qui se rendirent vite compte que cet ensemble hétéroclite, disparate, en mauvais état, ne pouvait pas être utilisé pour constituer un instrument valable. Ils décidèrent donc la construction d'un orgue neuf estimé à 7.000 Francs et adressèrent, le 23 ventôse an XI (14 mars 1803), un rapport au Préfet demandant l'autorisation de créer une commission susceptible de promouvoir une souscription (26). Quel est ce "fabricant d'orgues connu pour son habileté" auteur du projet dont parle le rapport sinon Grinda qui était le seul à l'époque dans la ville de Nice à exercer le métier d'organier ? Ce devis, est-ce celui non daté que l'on trouve aux Archives Municipales de Nice (27) et qui présente un plan de construction de facture française "à faire pour l'église Sainte-Réparate" comprenant 34 registres répartis sur 3 claviers (un grand orgue de 50 touches, un positif de 50 touches, un récit de 30 touches) et un pédalier, au total 2.200 tuyaux ? C'est fort vraisemblable.

Le préfet de Châteauneuf-Randon autorisa les administrateurs de la cathédrale à ouvrir leur souscription (26) par un arrêté du 1er germinal en XI (22 mars 1803)(28). Il écrivit le même jour à l'Evêque pour lui signifier cette décision (36). Quelques jours après, le 4 germinal an XI (25 mars 1803), le Préfet rappela aux administrateurs la nécessité de lui répondre en ce qui concerne le mémoire de Grinda réclamant 3.785 francs et profita de ce mot pour rappeler les aménagements à effectuer dans le sanctuaire de la cathédrale (29).

L'orgue a sûrement été construit : la comptabilité de la Fabrique mentionne au 1er juillet 1806 un organiste nommé Gioacchino Chiabrano, et en décembre 1811 une convention fut signée entre les marguilliers de la cathédrale et un nommé Thomas Barzotti, organiste et maître de musique, né à Florence et domicilié à Nice : cette convention s'appliquera à partir du 1er janvier 1812 et vaudra pour trois ans consécutifs (jusqu'au 31 décembre 1814) ; l'organiste maître de chapelle Barzotti recevra 400 francs de traitement annuel payables moitié fin juin moitié fin décembre, quelques suppléments pourront intervenir à l'occasion de ses prestations pour certaines fêtes, de plus le sieur Barzotti devra pourvoir à l'accord de l'instrument mais nullement aux réparations qui relèvent d'un maître organier ou d'un constructeur, lequel sera choisi alors par les marguilliers (39).

Madame Bernard signale (40) que "Grinda eut probablement un autre orgue à remplacer avant son départ pour le Roussillon, qui doit être postérieur à 1810 : celui de l'église Saint-Martin de Nice, car en effet la comptabilité de cette Fabrique mentionne en 1811 le salaire d'un souffleur et d'un organiste.

LE DEPART EN FRANCE. LES TRAVAUX EN SUD-OUEST. LA MORT.

A partir de 1810 les renseignements manquent sur la vie d'Honoré Grinda à Nice et dans la région.

Ce qui est certain c'est que les deux frères Honoré et Antoine Grinda quittèrent le pays, vraisemblablement au moment de la Restauration Sarde (1814). On les retrouve à Perpignan où ils restaurent l'orgue de Saint-Mathieu en 1816 puis en 1835. Ils reconstruisent celui de Notre Dame de la Real à Perpignan où en l'année 1817 la fabrique de l'église passe marché avec eux (33). Ils restaurent les instruments de Prades et de Vinca en 1820, construisent l'orgue de Rivesaltes en 1824 (34), celui d'Arles sur Tech en 1837, de Prats de Mollo en 1841 (35) ; c'est là d'ailleurs qu'Honoré Grinda décédera. On sait par les rapports de réception de certains de ces instruments (cf pièces citées de M. Ausseil) que tout n'était pas parfait dans la fabrication des frères Grinda et que les rapporteurs, tels Joseph Marie Ozie, organiste à Perpignan, ou les dénommes Melchior Carbonneil, Escarra, ou Jean-Louis Laury de Perpignan, émirent de sérieuses réserves sur les travaux réalisés en particulier à Rivesaltes ou à Notre-Dame de la Real à Perpignan.

LE DECES DES FRERES GRINDA

Antoine Grinda mourut le 8 juillet 1835 à 11 heures du matin à l'hospice civil de Perpignan. En effet l'acte de décès n° 133 de l'an 1835 de la mairie de Perpignan, nous fait savoir qu’Antoine Grinda âgé de soixante ans, né à Nice (Piémont) domicilié à Perpignan, fils de Dominique et de Marguerite Delemont, veuf d'Elisabeth Raburno, entré au dit hospice le 2 courant, y est décédé le 8 à 11 heures du matin.

Honoré Grinda vivra huit ans encore après la mort de son frère Antoine. Il décéda en la commune de Prats de Mollo le 15 juin 1843. L'acte de décès porte le numéro 116, il est ainsi rédigé : Mairie de Prats de Mollo, l'an mil huit cent quarante trois, le seize juin à neuf heures du matin, par devant nous, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Prats de Mollo, chef lieu de canton dans le deuxième arrondissement du département des Pyrénées Orientales, sont comparus les sieurs Pompidor Joseph, infirmier de l'Hospice civil de Prats de Mollo, âgé de quarante deux ans, et Michel Noëlle, notaire âgé de quarante quatre ans, tous deux voisins du décédé ci-après, domiciliés à Prats de Mollo, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier quinze juin à trois heures de l'après-midi, le nommé Grinda Honore, facteur d'orgues, célibataire, âgé de quatre vingt huit ans, natif de "Cine" (sic, pour Nice) en Piémont, fils des défunts Dominique Grinda et de Marguerite Delemonti, est décédé à l'Hospice civil de Prats de Mollo, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et ont les déclarants signé avec nous le présent acte après que la lecture leur en a été faite". Suivent les signatures.

NOTES

(1)Registre des baptêmes de Sainte-Réparate, année 1754 (fQ 106) "Alli 1 ottobre 1754. Onorato Grinda figlio di Domenico e di Margerita Delmonti giugali Grinda nato hieri, batesatto da me Francesco Garcia prette ; il padrino Onorato Grinda, la madrina Maria Francesca di lui moglie"

(2) A.M. de Nice, CC 341 p. 318. Recensement de 1734.

(3) Pour tout ce qui concerne l'épisode de la vie de Grinda à Albi, je remercie M. le Conservateur des Archives départementales du Tarn qui m'a aimablement transmis les photocopies des dossiers du procès Grinda (B 799 et B 805).

(4) SAORGIN (René), Les orgues historiques du Comté de Nice. Introduction

(5) A.D. Alpes-Maritimes, "Consulat et Empire", série O, n° 216

(6) SAORGIN, op. cit. p. 3

(7) A.D. Alpes-Maritimes, série J, paroisse de l'Escarène n° 7 et 8

(8) SAORGIN, op. cit., p. 6

(9) A.D. Alpes-Maritimes, L 41, p. 91 (registre en très mauvais état, à peine lisible).

(10) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(11) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 2 L 6

(12) Archives du diocèse de Nice, fonds chapitre cathédral, 2 L 6

(13) A.D. Alpes-Maritimes, fonds Consulat et Empire, O 216, Villefranche

(14) Archives communales

(15) Une lettre du maire de Clans, Charles Eugène Régis, au sous-préfet de Puget Théniers, en date du 28 avril 1806 (comme on le verra plus loin), semble accréditer l'opinion que Grinda quitta momentanément la région entre septembre 1792 et le 26 nivôse an lit (15 janvier 1795) où l'administration lui confie le démontage des orgues de Nice. Le Maire écrit en effet : "... à cause de la Révolution ledit Grinda s'étant émigré..."

(16) A.D. Alpes-Maritimes, L 106

(17) Documents fournis par M. Georges Barbier, conservateur du Musée Sainte-Croix. Cf. dans le Bulletin de l'Archiconfrérie de Sainte-Croix, n° H de 1774, n° 15-16 de 1975, les articles très documentés de G. Barbier sur l'historique de la chapelle Ste-Croix et sur les détails de la Messe de Requiem pour Mgr Valperga le 3 mars 1804, d'où nous extrayons les renseignements cités, en nous permettant de remercier très cordialement Georges Barbier.

(18) A.D. Alpes-Maritimes, L 44

(19) A.D. Alpes-Maritimes L 44, n° 140

(20) Archives départementales Alpes-Maritimes 3 E 23/111, f° 269 et ss., dépôt Martin, notaire Fighiera

(21) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(22) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 2 L 1

(23) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(24) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral 2 L 1

(25) "Orgue méridional", n° 10-11, p. 21

(26) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(27) A.M. Nice, P 1, n° 33

(28) Archives du diocèse de Nice, 2 M 19

(29) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 2 L 1

(30) Archives du diocèse de Nice, 2 M 19

(31) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(32) M. BERNARD, op. cit. p. 21

(33) Cf. Louis AUSSEIL, in L'Orgue (n° 133bis, 1970, pages 11-20) "L'Orgue en Catalogne et dans les Pyrénées-Orientales". Devis pour la construction d'un orgue de huit pieds pour l'église de la paroisse Notre-Dame de la Real. Savoir : II a été convenu entre les M.M. composant la marguillerie de l'église Notre-Dame de la Real, d'une part, et les sieurs frères Grainda maîtres facteurs d'orgues de la ville de Nice en Italie d'autre part, que les dits sieurs Grainda promettent et s'engagent envers la dite marguillerie d'exécuter de point en point et littéralement tout le contenu du devis suivant d'un orgue de huit pieds, pour être placé dans la dite église au même endroit où étaient l'ancien". Suit la description de l'instrument.

(34) Cf. Louis AUSSEIL, in Cerca, n° 37-38, 1967, p. 254-259. Extrait Marché entre la Fabrique et les frères Grinda. 3 janvier 1824 : "Entre nous Raymond Singla, trésorier de la Fabrique de l'église paroissiale de St-André de Rivesaltes d'une part, M.M. les frères Grinda originaires de Nice en Piémont, actuellement domiciliés à Perpignan d'autre part, a été convenu pour être exécuté de bonne foi par chacun de nous sous-seings privé ce qui suit : Nous frères Grinda facteurs d'orgues brevetés par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, promettons et nous obligeons de confectionner d'ici à la Noël de la présente année 1824, un orgue de huit pieds, dans la présente église paroissiale de Rivesaltes ; conforme pour ce qui regarde le grand buffet au plan que nous avons remis au sieur Singla ; lequel orgue sera composé de quinze jeux ou registres et des pédales mentionnées cy après ; il y sera ajouté les tuyaux nécessaires pour la façade du positif qui ne figurent pas dans le dit plan. Nous nous obligeons en outre d'établir sous le clavier, l'emplacement nécessaire pour y placer un récit lorsque la Fabrique se décidera à le faire confectionner, etc." Suit la description de l'instrument.

(35) Cf. Louis AUSSEIL, in Cerca, n° 32-33, 1966

LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1924 A NICE VUES PAR UN JOURNAL LOCAL D'EXTREME-DROITE*

par Nadine BOVIS

***Résumé d'un travail effectué sous la direction de M. Schor à la Faculté des Lettres de l'Université de Nice**.

La presse, par le biais de ses éditoriaux et chroniques, nous permet de mieux saisir le climat politique et social des périodes que nous voulons étudier. A l'aide d'un journal local d'extrême droite, L'Action patriotique de Nice, nous allons tenter de considérer un événement important: les élections législatives de 1924 à Nice.

Pourquoi utiliser un journal d'extrême droite pour étudier et comprendre ces législatives ?

L'extrême droite, constatons-le, est peu présente dans les consultations électorales, car, sur le plan local et dans le cadre de la vie politique niçoise, elle tient une place tout à fait secondaire. La presse qu'elle produisait avait des difficultés à survivre et faisait souvent appel au bon cœur de ses lecteurs, ce qui explique que ces divers journaux ne duraient guère. Pourtant L'Action patriotique a vécu trente-deux ans (1904-1936) et a continué après 1936 sous le nom d'Union nationale? C'est-à-dire que sa durée est des plus longues pour un journal local d'extrême droite. Il faut noter aussi le fait que cette presse particulière avait un rayonnement assez limité car l'extrême droite semblait s'appuyer sur des groupes sociaux peu homogènes. Pourtant, durant l'entre-deux-guerres, elle représentait une force sociale, grâce aux moyens d'information qu'elle avait à sa disposition, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

L'Action patriotique appartient à l'extrême droite passionnément nationaliste et anti-parlementaire, xénophobe et anti-communiste. Pourtant, le journal et, avec lui, son directeur Xavier Giacobini, ainsi que le rédacteur en chef, L. Santoni de Suzzoni, se veulent "républicains et démocrates" ; c'était d'ailleurs le sous-titre du journal. En fait L'Action patriotique était l'organe des groupes nationalistes et libéraux locaux.

Le journal avait l'hiver une publication hebdomadaire et l'été seulement bimensuel. La publicité était très présente puisqu'elle représentait un quart du journal (mais il n'avait que quatre pages) ; elle était donc un support financier considérable pour l'existence du journal.

A la veille des élections législatives de 1924, L'Action patriotique accorde son soutien aux députés sortants, pourtant modérés, faute de candidats plus marqués à droite.

Ces législatives, au scrutin de liste, allaient mettre en évidence le rôle politique de la presse locale et, du fait de l'enjeu, plus politique qu'auparavant, semble-t-il, les lecteurs vont assister à une lutte d'influence entre les différents journaux locaux, à l'image de la presse nationale.

Nous allons tenter d'analyser la campagne électorale entreprise par le journal, puis comprendre à l'aide de celui-ci les élections et la stabilité politique de Nice. Enfin, nous étudierons les réactions de L'Action patriotique face aux résultats locaux et nationaux.

LA CAMPAGNE ELECTORALE DE L'ACTION PATRIOTIQUE ; LA PREPARATION DES ELECTIONS LEGISLATIVE

Le soutien de L'Action patriotique au Bloc national; les arguments en faveur de la droite incarnée par R. Poincaré

L'Action patriotique, comme l'extrême droite qu'elle représente, apparaît passionnément nationaliste et patriote ce qui explique que dans presque chaque édition on fasse allusion à l'Allemagne, pour la condamner. X. Giacobini, le 8 mai 1924, va même jusqu'à écrire que "les boches désirent que l'extrême gauche triomphe en France, mais que c'est la dernière bataille de la guerre déclenchée le 2 août 1914 par la nation allemande en folie". Le directeur du journal pense que son devoir patriotique est, donc, d'en informer ses lecteurs, en citant l'exemple de la Russie, que "les boches ont conduit au déshonneur". De ce fait les électeurs, en bons patriotes, devront voter contre la gauche, car ce sera contre l'Allemagne.

L'Action patriotique se reconnaît, en outre, dans la Chambre bleu-horizon, et la soutient du fait que les députés qui la composent sont en majorité de droite, c'est-à-dire, pour l'hebdomadaire, de "bons Français patriotes", ennemis des extrêmes (surtout du communisme). Ce sont, aussi, des hommes qui épaulent Poincaré dans sa politique de rigueur à l'égard de l'Allemagne, car c'est dans l'intérêt de la nation française. Le directeur du journal, dans l'édition du 27 mars 1924, fait l'éloge des députés de droite qui ont redressé le pays au lendemain de la Grande Guerre. X. Giacobini constate, avec plaisir et admiration, que "les résultats sont là : réconfortants, merveilleux et palpables". Ce qui lui fait conclure que le Bloc national a fait une "œuvre de salut public", en mettant en avant l'intérêt national malgré l'opposition systématique de la gauche. C'est en brandissant ces arguments que X. Giacobini dans son éditorial du 8 mai, demande à ses lecteurs de réélire ces hommes "dignes de confiance" pour qu'ils continuent leur tâche, et pour que, grâce à eux, la "France reste une grande nation".

Du fait de son nationalisme, L'Action patriotique exalte les mérites d'un homme qui, à lui tout seul, incarne la droite. Le journal ne tarit pas d'éloges à l'égard de Poincaré : il est vu comme "le sauveur du franc et de la France" (27 mars 1924), et c'est avec un manichéisme certain et voulu qu'il est toujours opposé "aux ennemis de la France" que sont Malvy et Caillaux (27 mars 1924 et 24 mai 1924). En fait on peut dire que cet homme apparaît comme la figure de proue de L'Action patriotique.

Le patronage et le soutien aux candidats locaux de la droite modérée

L'extrême droite est peu représentée dans les consultations électorales car, dans le cadre départemental, elle tient une place tout à fait dérisoire. Pourtant, L'Action patriotique représente l'extrême droite des Alpes-Maritimes et veut jouer un rôle dans ces législatives. De ce fait, le journal va soutenir les députés sortants, qui sont des hommes de la droite modérée, car, pour l'hebdomadaire, ces députés sont de "dignes et probes républicains qui ont pour noms : François Arago, Léon Baréty, Edouard Grinda et Humbert Ricolfi, qui s'élèvent contre le Bloc des Gauches" (L'Action patriotique, 20 avril 1924).

On peut donc parler ici de parrainage politique, puisque le journal reconnaît la liste et l'acclame. L'Action patriotique, par la plume de son directeur, pense qu'avec cette liste "la victoire est certaine" (4 mai 1924), car "ces députés ont fait leurs preuves, et on peut donc leur faire confiance".

La gauche vue par L'Action patriotique, la mobilisation contre le cartel, l'assimilation du "boche" et du "bolchevik"

On peut dire que ce qui cimente les droites est la "peur du rouge" et souvent dans L'Action patriotique on se plaît à rappeler "qu'il n'y a pas de différence : les socialistes valent les communistes" (8 mai 1924). Le jeu du Bloc national (comme en 1919) auquel se livre aussi l'hebdomadaire local est de terrifier les braves gens pour que soit banni, dans la prochaine législature, tout ce qui apparaît suspect de bolchevisme. Il en découle des "appels au bon sens et à l'esprit patriotique" (S mai 1924), car le journal veut mobiliser ses lecteurs contre le programme du cartel. La gauche est vue comme "l'ennemie de l'intérieur", car elle se fait, pense-t-on "l'avocat de l'Allemagne" (8 mai 1924). De plus, les hommes de gauche sont présentés comme "des égarés, des pacifistes naïfs et des semeurs de troubles" (8 mai 1924); ce raisonnement a pour conséquence le fait que les électeurs de gauche sont assimilés à "des prêcheurs du moindre effort, des défaitistes, des fanatiques de la lutte des classes et de la révolution" (8 mai 1924). On peut dire que la gauche est vue par l'hebdomadaire local comme une force de dissociation nationale qui entraînera, pense-t-on, à court terme, la guerre.

Sur le plan moral et politique, il ne faut pas oublier que la guerre a exalté le nationalisme qui prend parfois le visage du patriotisme. La haine du "boche" est virulente et prend des formes exaltées et délirantes : la xénophobie atteint souvent son paroxysme et L'Action patriotique réalise souvent dans ce domaine des prouesses. Patriotisme et nationalisme sont exaltés dans le journal où l'on n'hésite pas à assimiler "le boche" au "bolchevik" qui se battent, selon lui, pour la même cause.

LES ELECTIONS : NICE SAUVE L'HONNEUR EN NE BASCULANT PAS A GAUCHE

La situation générale analysée par L'Action patriotique

L'Action patriotique reconnaît, dès les débuts de sa campagne électorale, que "la situation de la France est complexe" (20 avril 1924). Pourtant, le journal soutient la Chambre bleu horizon, car, pense-t-il, elle avait à accomplir une "œuvre de redressement national, et, cela n'a pu se faire qu'au prix de nombreux sacrifices" (20 avril 1924), Ses adversaires, Herriot, Blum et Briand n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs critiques : aussi, l'hebdomadaire, comme la droite, va jeter ses dernières armes dans la bataille électorale pour tenter de retenir les électeurs déçus par la politique suivie jusqu'alors, en dévoilant les méfaits du socialisme. Pour L'Action patriotique, le socialisme accroît les risques de guerre, car, ayant conduit de nombreux pays à la misère (le journal brandit toujours l'exemple de la Russie), il amènera des antagonismes sociaux et les jalousies internationales. L'Action patriotique, en outre, décrit parfaitement les données de la situation électorale : sur le plan national, on assiste à un affrontement entre le Bloc national et le Cartel des gauches. Le cartel est, selon le journal, "soutenu par la propagande des instituteurs et des petits fonctionnaires", tout acquis aux idées de la gauche réformiste (27 mars 1924). On sent bien, a droite, que ces idées vont pénétrer des couches nouvelles de population, ainsi que des régions jusqu'alors plutôt à droite. Le journal reconnaît d'ailleurs que "ce courant est porté par une large partie de l'opinion" (27 mars 1924). Il ne faut pas oublier non plus que, tirant la leçon de l'échec de 1919, les partis de gauche se sont unis car le mode de scrutin à la représentation proportionnelle favorise les coalitions.

Le mode de scrutin et les alliances électorales analysés par le journal, les prises de position des journaux locaux

La loi du 12 juillet 1919 instaurait le scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; ce nouveau régime électoral devait conférer à la représentation politique des Alpes-Maritimes une direction nouvelle. L'Action patriotique l'avait compris, c'est pourquoi dans ses différentes éditions lors de la campagne, on avait jugé bon d'expliquer la nouvelle loi aux lecteurs. L'hebdomadaire voulait faire assimiler aux futurs électeurs la nouveauté du système pour qu'il n'y ait pas de voix perdues.

Il y avait dans le département trois listes en présence. F. Arago avait constitué la "liste d'Union Républicaine Démocratique" avec trois députés sortants : Ricolfi, Grinda et Barety. J. Ossola, "le dissident, le traître" pour le journal (10 avril 1924) avait rompu avec l'URD et présentait une "liste d'Action Républicaine", cette liste radicale comprenait aussi P. Bermont (le directeur politique du Petit Niçois), J Toesca et Fontana. Il y avait donc, politiquement, un département partagé, c'est-à-dire une lutte entre deux courants. A cette lutte, prirent part, pour la première fois, les journaux locaux, et ce avec une rare violence ; il y avait d'un côté Le Petit Niçois, de tendance radicale, de l'autre L'Eclaireur, plus à droite. L'Action patriotique était aussi engagée dans la bataille électorale, du côté des députés sortants, mais elle jouait un rôle moindre car sa diffusion était limitée. Quant à la liste communiste, elle faisait cavalier seul, car rejettée par le cartel radio-socialiste. Ce "Bloc ouvrier et paysan" était constitué de V. Barel, C. Briday, E. Lieutaud et A. Raybaud.

Les résultats : la stabilité politique de Nice

"La France a choisi la Gauche" (24 mai 1924), déplore le journal ; pourtant il se félicite de la victoire (partielle) de la liste qu'il avait soutenue. Pour Xavier Giacobini, le corps électoral français "n'a pas pu résister à la pression exercée par le Cartel" et, pour lui, c'est "un vent de folie qui a soufflé sur la France" ; il va même jusqu'à condamner "ces cerveaux débiles qui ont fléchi" (24 mai 1924). On sent bien ici l'amertume qu'éprouvent le directeur de l'hebdomadaire, et avec lui, bon nombre de gens de droite, c'est-à-dire, de tous ceux qui profitent d'un certain ordre établi et qui craignent d'être lésés par des changements socio-économiques profonds.

Au journal on se réjouit de ce que Nice n'ait pas basculé. On pourrait expliquer cela par le fait que la ville s'est toujours caractérisée par une grande stabilité mais aussi fidélité politique. En outre notons que L'Action patriotique est satisfaite de " l a débâcle communiste" (24 mai 1924) et le journaliste, M. Boyer, pense que "les électeurs du département ont donné à la bande Barel, la leçon qu'elle méritait" (8 mai 1924), même si elle était appuyée "par tout ce que le département compte de dévoyés, d'ignares, qui ont répondu à l'appel des amis de l'Allemagne et de Moscou" (24 mai 1924). Il est vrai que c'est une défaite par rapport à 1919, pourtant on pourrait considérer le résultat comme un succès si l'on évoque le caractère de cette liste: il y a seulement des membres de l'Internationale communiste née de la scission de 1920. Mais pour le journal "ces hommes là ne peuvent inspirer aux honnêtes gens qu'une répulsion véritable car ce sont des agents de Moscou" (24 mai 1924). On note, là encore, l'anticommunisme thème qui cimente les droites, où se rejoignent mystique nationale et attachement à l'ordre établi.

LES REACTIONS DE L'ACTION PATRIOTIQUE FACE AUX RESULTATS DES ELECTIONS

Le journal analyse les conséquences des élections

L'édition de L'Action patriotique du 24 mai 1924 reflète parfaitement ce que le journal, et, avec lui, certains électeurs de droite, ressentent face à la progression irrésistible de la gauche. De ce fait après ces législatives, on perçoit dans l'hebdomadaire une renaissance d'antiparlementarisme, déclenchée par la victoire du Cartel. X. Giacobini est frustré de ces espérances, car il voulait croire et avait proclamé que la victoire de la gauche était impossible. Pour lus, désormais, la preuve est faite que l'électeur est faible et se laisse influencer par "les boniments des commis-voyageurs en révolution" (24 mai 1924). Mais le directeur du journal rassure ses lecteurs en écrivant que "la victoire de la gauche sera éphémère, comme le fut celle de 1914" (24 mai 1924), car il compte beaucoup sur un sursaut de patriotisme des Français, qui, "lorsqu'ils verront que l'on fera hara-kiri devant la malheureuse Allemagne" (24 mai 1924), jugeront qu'il est vrai que les valeurs nationales sont à droite.

On s'attend donc, plus encore qu'à un changement dans la politique intérieure avec le retour de "traîtres et de condamnés", comme Malvy, Marty et Caillaux, à des modifications de la politique extérieure. On tente désormais au journal de démontrer que le camp de la sagesse était celui de la droite. Dès lors, pour X. Giacobini, la tactique consiste à laisser démontrer à la gauche son impuissance à gouverner; de plus on cherche à faire peur en brandissant le péril d'une prochaine invasion germanique, à laquelle la gauche serait incapable de riposter puisqu'elle prône le pacifisme et l1 anti-militarisme. Mais, on se veut tout de même rassurant en rappelant qu'il y a, au Palais Bourbon, des députés de droite, qui représentent la modération et l'esprit de continuité qui freineront les entreprises de la gauche.

La politique à adopter : l'union de l'opposition

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, on assiste dans L'Action patriotique à une flambée de nationalisme, mais on peut constater aussi que la crainte du communisme n'a jamais été aussi intense. De ce fait, dès le 24 mai 1924, la lutte contre le péril socialiste et la subvention bolchevique tiennent une grande place dans .les préoccupations du journal qui laisse présager un avenir sombre. Aussi au regard des résultats globaux des élections L'Action patriotique prône "l'Union sacrée", comme en 1919,c'est a dire que les partis de droite, individualistes par essence, se doivent de faire taire leurs divisions pour qu'un rapprochement soit possible et efficace. En outre L'Action patriotique renouvelle sa confiance à tous les députés de droite du Palais Bourbon, et le journal se fixe pour tâche la solidarité et le soutien à ces hommes, en toutes circonstances, par le biais de l'hebdomadaire.

Le rôle que se fixe le journal pour soutenir ses amis politiques

Dans son édition du 13 juin 1924, L'Action patriotique fixe son rôle dans les luttes à venir. Le journal ne se contente plus de pousser des cris d'effroi, mais il dénonce les ambitions futures de ses adversaires politiques en déployant des trésors d'éloquence. On ressent désormais l'atmosphère d'intense passion politique que veut créer le journal. Il se sent investi "d'une mission" : celle de faire front avec les élus de droite et de les soutenir dans leurs luttes. Le directeur va même jusqu'à conseiller aux députés restés en place l'opposition systématique contre tout ce que tenterait d'entreprendre la gauche, car pense-t-il, "c'est le seul moyen de sauver la France du bolchevisme triomphant".

La presse locale, a l'image de la presse nationale, surtout de droite, semble vouloir entretenir un climat de violence contre le pouvoir en place qu'elle veut combattre. On peut penser que cette violence, désirée par l'extrême droite et dirigée contre la gauche et tout ce qu'elle représente, est née de l'antiparlementarisme, plus ou moins latent jusqu'alors, mais qui, après ces législatives, se développe surtout dans des journaux extrémistes.

Le but de L'Action patriotique est, dans une certaine mesure, de pousser ses lecteurs à réagir, c'est-à-dire à lutter contre la nouvelle majorité. Un des corrolaires de cet antiparlementarisme, de cette peur de bolchevisation, et de l'esprit revanchard, a pour résultat, dès 1924, une recrudescence des ligues qui commencent à prendre de l'importance sur la scène politique française, soutenues par des journaux du type de celui que nous venons d'étudier.

Au terme de cette étude il faut noter que L'Action patriotique apparaît, dans ce contexte particulier d'élections, où les passions sont exacerbées, comme un hebdomadaire passionné et extrémiste. On pourrait le rapprocher de L'Ami du Peuple ou même de L'Action française du fait de son nationalisme et de sa xénophobie.

Le journal se veut le porte-parole des victimes civiles et militaires de la Grande Guerre, ainsi que le défenseur des patriotes déçus et des ouvriers français concurrencés par la main d'œuvre étrangère au service des bolcheviks pour semer le trouble. En fait l'hebdomadaire se veut solidaire de tous "les bons Français patriotes" qui soutenaient Poincaré lorsqu'il pratiquait une politique intransigeante à l'égard de "la grande ennemie", l'Allemagne. L'Action patriotique ne cache d'ailleurs pas son antipathie à l'égard de celle-ci dont l'agressivité semble de plus en plus dangereuse. Le journal se veut à l'image de l'extrême droite qu'il représente, héritier du nationalisme d'avant-guerre, et dépositaire de l'esprit "ancien combattant", ce qui explique l'exaltation permanente du sentiment patriotique. Notons aussi que L'Action patriotique assimile souvent les étrangers à des "rouges" qui sont rejetés de leur pays d'origine, et viennent semer le trouble en France ce qui mécontente les Français et pourraient, selon le journal, favoriser une révolution dont ils seraient les troupes de choc. On remarque donc, dans l'arsenal de propagande déployé par l'hebdomadaire, une xénophobie doublée d'un anti-communisme acharné. Pour L'Action patriotique, les valeurs nationales sont à droite ce qui entraîne un manichéisme opposant les mauvais Français qui sont à gauche et les bons patriotes qui demeurent à droite. Cette conviction introduit dans la lutte politique un degré supplémentaire d'âpreté et de gravité car l'intégralité nationale est en jeu.

Pour terminer, constatons que la presse locale, politique et polémiste, est apparue comme un enjeu du système politique départemental. Cette presse tend à jouer un rôle d'éducation politique et, de ce fait, apparaît comme une presse d'opinion à part entière.

BIBLIOGRAPHIE

BASSO (3.), Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes 1860-1939. Paris, Librairie générale de droit, 1968, 399 pages.

BASSO (3.), La politique dans la cité : Nice pendant l'entre-deux-guerres in Annales de la Faculté des lettres de Nice, 1973.

BASSO (3.), La tradition localiste dans les Alpes-Maritimes. Bordeaux, Institut des Etudes politiques, 1971, 58 pages.

BORDES (M.), Histoire de Nice. Toulouse, Privât, 1976, 479 pages.

GOGUEL (F.), Géographie des élections françaises 1870-1951. Paris, A. Colin, 1951,1*4 pages.

GUILLEMIN (H.)t Nationalistes et Nationaux. Paris, Gallimard, 1974, 479 pages.

PETITF1LS (3.C.), La Droite en France 1789-1969. Paris, PUF, Que-Sais-je ?, 1973, 128 pages.

REMOND (R.), Les Droites en France 1815-1981. Paris, Aubier-Montaigne, 1982 5** pages.

SCHOR (R.), Nice et les Alpes-Maritimes 1914-1945. Nice, CRDP, 1974, 155 pages.

WATELET (3.), Bibliographie de la presse française politique et d'information générale 1865-1944. Tome 6. Alpes-Maritimes et principauté de Monaco. Paris, Bibliothèque nationale, 1972, 201 pages.

L'HYGIENE DANS LES ALPES-MARITIMES D'APRES LES RAPPORTS DU CONSEIL GENERAL : 1919 – 1929*

par Nadine BOVIS et Hélène MONTAGNE

*** Résumé d'un travail effectué sous la direction de M. Schor à la Faculté des Lettres de l'Université de Nice**

Nous nous proposons d'étudier l'hygiène dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929, à partir des rapports de l'inspecteur départemental du service d'hygiène ; ces documents sont établis annuellement et font l'objet d'une communication au Conseil général. Dans son rapport annuel, le responsable du service expose les événements sanitaires qui se sont produits au cours de l'année dans le département ; il rend compte également du fonctionnement de l'organisme qu'il dirige.

Durant la période que nous allons envisager, deux inspecteurs vont se succéder: le docteur Balestre et le docteur Barbary. Ceci explique la parfaite connaissance des problèmes sanitaires qui se posent dans les Alpes-Maritimes ainsi que la continuité de la politique menée. Avant d'entamer notre étude, il faut préciser que le rapport concernant l'année 1919 n'a pas été imprimé, aussi notre analyse commence-t-elle en 1920.

Grâce à ces rapports, nous étudierons, dans un premier temps, le mouvement de la population et les principales causes de décès dans les Alpes-Maritimes, ainsi que la mortinatalité et la mortalité infantile. Ensuite, nous analyserons les statistiques des principales maladies contagieuses et les moyens de prophylaxie envisagés et utilisés. Pour terminer, nous verrons l'importance croissante des maladies sociales (ce qui retient l'attention des pouvoirs publics) et le combat que les différents services concernés mènent pour tenter de limiter leurs méfaits. A l'aide de tous ces éléments, nous tenterons de cerner la situation sanitaire du département et de suivre l'évolution qui a été la sienne durant ces dix années.

DE QUOI MEURT-ON DANS LES ALPES-MARITIMES ?

Avant d'étudier les principaux cas de mortalité, il nous faut voir quelle a été l'évolution de la population dans le département. Pour cela, nous possédons, grâce aux rapports des inspecteurs de l'hygiène, les chiffres de la population, calculée ou recensée, de 1921 à 1926 : nous constatons qu'en l'espace d'un lustre, elle s'est accrue de 21,66 %. Pourtant, toujours selon la même source, un processus de dénatalité se fait sentir, quoi qu'atteignant moins le département que le reste de la France. Il faut dire que l'accroissement de la population que nous avons constaté est en partie le résultat de la caractéristique de notre région qui attire des personnes âgées. Notons, par contre, qu'elle attire également de nombreux malades, lesquels meurent dans le département et font grimper les statistiques de la mortalité. 11 faut prendre en compte ce facteur pour l'interprétation future des données.

Les principales causes de décès dans les Alpes-Maritimes

Une bonne statistique des causes de décès est indispensable pour apprécier avec exactitude l'état sanitaire du département au lendemain de la guerre. Cette étude de la mortalité permet de voir son évolution, la lutte entreprise contre les principales maladies mortelles ainsi que l'appréciation des résultats obtenus grâce aux moyens mis en oeuvre à l'échelle du département. Il faut dire que cette statistique est fondée sur la déclaration précise des causes de décès établie grâce aux médecins. Mais remarquons, avec le médecin-inspecteur de l'hygiène, que, malgré les différentes circulaires attirant l'attention des médecins sur la nécessité de la déclaration précise des causes de décès, le nombre de morts non définies n'a cessé d'augmenter. Cette déclaration apparaît pourtant indispensable pour mener à bien une politique sanitaire efficace ; en fait, elle en constitue la base. Grâce à l'établissement de moyennes sur onze ans, nous sommes arrivées à un classement des principales causes de décès, par ordre d'importance numérique. La tuberculose est la plus meurtrière des maladies dans le département (783 morts par an, en moyenne, sur onze ans), puis ce sont les cancers et autres tumeurs (397 morts par an) ; les diarrhées infantiles (253 morts par an) ; la débilité congénitale (168 morts par an) ; la grippe (89 morts par an); la fièvre typhoïde (42 morts par an) ; la rougeole (23 morts par an) ; la diphtérie et les septicémies puerpérales (15 morts par an pour chacune). La coqueluche tue, elle aussi (10 morts par an) ; viennent ensuite toutes les autres maladies épidémiques. Il faut ajouter que des progrès considérables ont été accomplis depuis la guerre et qu'ils se sont traduits par une diminution sensible de la mortalité. Pourtant, dans les Alpes-Maritimes, la mortalité reste élevée, mais ceci s'explique par le fait que la population du département a une moyenne d'âge plus élevée que dans le reste de la France.

La mortinatalité dans les Alpes-Maritimes

Durant la période étudiée, la mortinatalité, c'est à dire la mortalité intra-utérine subit une baisse sensible, puisque l'on passe de 7,50 % (en moyenne) pour 1903-1914 à 5,18 % en 1929. Tout le mérite en revient à la lutte entreprise contre les endémies, ainsi qu'aux conditions matérielles de vie qui s'améliorent. On peut dire, aussi, que cet abaissement de la mortinatalité est due à une meilleure hygiène de la mère et à l'accouchement pratiqué dans de meilleures conditions. De plus, il faut constater que la protection maternelle ainsi que celle de l'enfance se sont particulièrement développées et donnent des résultats remarquables. On note également la promotion, au sein du département, d'une puériculture anténatale et d'une surveillance de la mère. Depuis la fin de la guerre, il y a une floraison d'oeuvres de protection et de surveillance qui témoignent de l'importance accordée désormais à ce que l'on pourrait appeler l'hygiène sociale.

La mortalité infantile dans les Alpes-Maritimes

La mortalité infantile, c'est-à-dire le nombre d'enfants décédés durant la première année de leur vie, est en décroissance dans le département, puisque l'on passe de 688 décès en 1921 à 615 en 1929, soit une diminution de 10,6 %. Le paupérisme est la principale des causes sociales qui mettent en danger la première enfance ; mais il y a aussi le péril congénital, le péril infectieux et le péril alimentaire qu'il ne faut pas oublier. Le médecin-inspecteur de l'hygiène ne cesse de recommander les consultations post-natales, car il les voit comme un moyen de protection de l'enfance. Depuis longtemps, on a cherché à protéger l'enfant ; après la guerre, nous sommes à une période d'adaptation des oeuvres de protection. Durant les années que nous étudions, les résultats sont déjà appréciables, bien que, comme l'écrit le docteur Barbary, l'organisation, dans le département, soit quelque peu disparate. Il pense que l'on ne peut avoir de résultats satisfaisants qu'en adaptant certaines règles de lutte contre la mortalité infantile, non seulement aux circonstances, mais aussi aux populations, par la recherche des causes fondamentales de celle-ci, c'est-à-dire essentiellement les causes économiques, psychologiques et sanitaires qui la favorisent.

LES PRINCIPALES MALADIES CONTAGIEUSES QUI SEVISSENT DANS LES ALPES-MARITIMES

Pour que des mesures prophylactiques destinées à combattre les maladies contagieuses soient appliquées de façon efficace, il faut non seulement qu'aucun cas n'échappe à leur action, mais elles doivent en outre être coordonnées sous une autorité et une direction unique. Il est donc nécessaire que l'autorité sanitaire du département soit d'abord informée des cas de maladies contagieuses qui se produisent dans les Alpes-Maritimes, et ce dans des délais très brefs. Pour le docteur Barbary, cette déclaration devrait s'étendre non seulement aux maladies contagieuses proprement dites, mais aussi à celles qui présentent un caractère social, c'est-à-dire aux grands fléaux que sont la tuberculose, la syphilis ou le cancer. Leur déclaration, en permettant d'en connaître l'étendue et d'en suivre l'évolution, orientera les pouvoirs publics vers des mesures et des réformes générales ayant pour but de faire disparaître ou seulement d'atténuer les facteurs sociaux qui interviennent de façon si importante dans leur développement. En somme, la déclaration des maladies, quelles quelles soient, est à la base de toute politique sanitaire efficace.

Les maladies transmissibles à déclaration obligatoire

En France, le principe de la déclaration obligatoire par les médecins de certaines maladies contagieuses a été posé par la loi du 30 novembre 1892 puis confirmé et précisé, dans son application, par celle du 15 février 1902 ainsi que par un décret du 10 février 1903, qui a établi une première liste des maladies soumises à déclaration et les a divisées en deux catégories ; celles dont la déclaration est obligatoire et celles soumises seulement à une déclaration facultative. Dans la liste des maladies à déclaration obligatoire figurent la fièvre typhoïde, la variole, la scarlatine, la rougeole, la diphtérie, la dysenterie, l'infection puerpérale, la méningite cérébro-spinale, la polionufélite et la fièvre ondulante (ou fièvre de Malte).

Nous allons examiner leur importance et leur évolution au cours des années 1920-1929, dans le cadre du département. A l'aide de moyennes, nous avons pu établir un classement par ordre d'importance numérique de ces maladies transmissibles à déclaration obligatoire.

Nous trouvons d'abord la rougeoie (250 cas par an sur neuf ans) ; c'est la plus fréquente des fièvres éruptives, elle est épidémique et sévit avec une périodicité régulière : 318 cas en 1921, 14 en 1922, 369 en 1925 et 107 en 1928. La rougeole, que l'on considère souvent comme une maladie bénigne, a à son actif une mortalité élevée, car on la combat difficilement du fait d'un manque de moyens prophylactiques efficaces.

Vient ensuite la fièvre typhoïde (230 cas par an). De 1925 à 1931, il faut savoir que dans les Alpes-Maritimes, la morbidité par fièvre typhoïde est de 8,9, alors que pour la France elle n'atteint que 4,8 pour 100.000 habitants. On a souvent dit que l'hygiène d'un département se mesurait à la rareté de la typhoïde, ce qui prouverait que l'armement sanitaire des Alpes-Maritimes n'est pas des meilleurs.

La diphtérie (114 cas par an) est fréquente dans le département : il y a, dans les dernières années étudiées, un réveil de l'infection, souligné par le responsable de l'hygiène en 1929. Celui-ci conseille d'ailleurs la vaccination préventive, qui, semble-t-il, est de mieux en mieux acceptée. Il faut remarquer que cette maladie est en régression en ce qui concerne sa morbidité : 10,4 % en 1929, alors qu'elle était de 27,6 en 1922. Mais il faut noter qu'elle est tout de même capable de retours offensifs comme en 1927-1929.

La scarlatine apparaît comme une infection meurtrière : en 1923, 10 % des individus atteints en meurent ; mais on constate que sa morbidité ne cesse de diminuer puisqu'en 1929 elle n'est que de 0,8 %.

La méningite cérébro-spinale est rare dans le département et sa morbidité et peu élevée. On peut remarquer cependant qu'elle croît dans les années 1925-1928. On ne peut toutefois pas considérer qu'elle donne lieu à de véritables épidémies, mais plutôt à ce qu'il convient d'appeler des cas sporadiques.

La fièvre ondulante (ou de Malte) a pris une extension considérable en 1928 et 1929.

La variole a pratiquement disparu dans le département malgré la poussée de 1926 où sa morbidité atteint 22,7 %, mais il s'agit d'une épidémie localisée dans la vallée de la Tinée.

Quant à la dysenterie, elle est l'une des affections épidémiques que redoute le plus le médecin chargé du service sanitaire départemental, car sa morbidité est souvent considérable comme le précisent les documents étudiés.

Les maladies transmissibles à déclaration facultative

Avant de voir quelles sont les maladies qui font l'objet d'une déclaration facultative, il faut noter le défaut de concordance entre le nombre de décès et le nombre de déclarations de cette maladie. Par exemple, pour l'année 1928, on note 697 décès par tuberculose pulmonaire, alors que seulement 6% déclarations ont été faites, c'est-à-dire qu'il n'y a eu que 6 % de déclarations. Le responsable de l'hygiène s'appuie sur des exemples de ce type pour demander que les dispositions légales classent certaines maladies (comme la tuberculose) parmi celles qu'il convient de déclarer obligatoirement, car, pour le docteur Barbary, c'est le meilleur moyen de les combattre efficacement.

Constatons que les déclarations facultatives se maintiennent dans une très faible proportion : 156 en 1925, 103 en 1924, 135 en 1923. Pourtant le service d'hygiène tente de remédier à cette situation ; ainsi dès 1926-1927 établit-il des circulaires destinée à tous les médecins du département, leur demandant une plus grande rigueur en ce qui concerne la déclaration des maladies contagieuses. Pour le médecin-inspecteur, il ne s'agit pas seulement d'établir des statistiques plus précises, mais surtout, en assurant la prophylaxie générale, de préserver la santé publique.

Il faut donc dire que les statistiques des maladies à déclaration facultative ne peuvent constituer une traduction de la réalité des faits : citons pour exemple la grippe, qui, en 1924, a tué 63 personnes, alors qu'aucune déclaration n'a été enregistrée. Pourtant, cette maladie a une morbidité considérable puisqu'en 1922, elle atteint 46,50 %. En fait, on peut dire que la mortalité par ces maladies à déclaration facultative est difficile à fixer car nous possédons le nombre de décès qu'elles provoquent, mais le relevé n'est pas exhaustif et, donc, ne peut permettre l'établissement de statistiques précises.

Les moyens de prophylaxie envisagés à l'échelle locale

Nous avons pu constater que, parmi les méthodes mises en œuvre pour éviter la propagation des maladies contagieuses, les rapports mettent en évidence trois moyens principaux de prophylaxie. Il s'agit de l'isolement, de la désinfection et, de plus en plus, de la vaccination.

Il faut noter qu'à l'échelle du département l'isolement est rigoureusement mis en pratique, comme le souligne le docteur Barbary. En fait, c'est le moyen de prophylaxie le plus couramment et le plus anciennement utilisé ; on y a recourt pour presque toutes les maladies, faute de mieux.

Le responsable de l'hygiène insiste beaucoup sur les aspects positifs de la désinfection et se satisfait que chaque ville du département possède son poste de désinfection.

Dès 1924, pour l'inspecteur départemental, l'armement de désinfection des Alpes-Maritimes apparaît très complet et permet des réalisations plus efficaces.

Une attention toute particulière est aussi portée à la surveillance des eaux. Ainsi, tout au long de la période envisagée, les rapports demandent-ils la mise en place d'un laboratoire départemental de bactériologie, comme celui qui fonctionne à Marseille. L'eau fait tout de même l'objet d'une surveillance attentive de la part des services d'hygiène et, dès 1924, les rapports font mention des bons résultats obtenus grâce à l'ozonisation de l'eau (qui se fait dans l'usine du col de Villefranche), donc de l'efficacité de ce traitement.

Les moyens de prophylaxie que nous venons d'évoquer sont typiquement du ressort de l'hygiène, voyons maintenant une autre action qui vient compléter les précédents, mais qui relève beaucoup plus de la médecine, c'est-à-dire la vaccination. Cette vaccination préventive, selon le médecin-inspecteur de l'hygiène, se généralise du fait qu'elle est désormais beaucoup mieux acceptée par les individus qui la voient comme un moyen de protection efficace.

L'EXTENSION DES MALADIES SOCIALES DANS LES ALPES-MARITIMES

Par le biais de cette étude, nous avons pu remarquer qu'au fil des années l'hygiène a pris une orientation nouvelle, c'est-à-dire que, de plus en plus, on considère que les facteurs sociaux interviennent dans l'origine des maladies et apparaissent même comme des causes puissamment favorisantes. De ce fait, on recherche désormais leur portée sociale et les moyens sociaux qu'il faut mettre en oeuvre pour les combattre. La tuberculose a beaucoup attiré l'attention, mais, très vite, on lui adjoignit la syphilis, l'alcoolisme et le cancer, dont l'ensemble constitue ce que le médecin-inspecteur appelle "les maladies sociales".

L'importance de la tuberculose et de l'alcoolisme : les moyens de lutte.

La tuberculose est dans le département la maladie la plus meurtrière bien qu'elle soit en régression constante : 1060 décès en 1919, 698 en 1929, soit une diminution de 34%. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'après la guerre, le nombre des dispensaires s'est accru et que chaque ville du département en est désormais pourvue. Cet armement anti-tuberculeux s'est rapidement complété par la création d'un sanatorium à Gorbio, dès 1923. En 1926, c'est l'ouverture d'un pavillon spécial à l'hôpital Pasteur de Nice, pour les cas les plus graves, c'est-à-dire ceux qui ont dépassé le stade du sanatorium. Cette lutte contre la tuberculose est coordonnée, à l'échelle du département, par le docteur Gasiglia, qui mène un combat contre ce fléau par des moyens diversifiés. Il y a d'abord le dépistage de la maladie : on organise des visites qui sont prises en charge par les médecins cantonaux ; il y a aussi les consultations pour les nourrissons, dans un but de prévention et l'implantation de dispensaires pour les vaccinations et les petits soins. Mais, comme le précise le responsable de l'hygiène, il faut aussi lutter contre les conditions matérielles favorisant l'extension de la tuberculose, c'est-à-dire contre l'insalubrité et les taudis, mais aussi l'alcoolisme. La guerre a, selon les rapports, aggravé l'importance de ce fléau qui ne cesse de progresser.

L'alcool fait des ravages par exemple la mort étiquetée sous la dénomination "débilité congénitale" est un des résultats de l'alcoolisme parental. L'alcoolisme apparaît, aux yeux du médecin-hygiéniste, comme un fléau social à part entière puisqu'il est une lourde charge pour la société ; de plus, il favorise, selon lui, la recrudescence des maladies vénériennes. Pour le docteur Barbary, pour lutter contre l'alcoolisme, il faut faire une politique de propagande et d'enseignement anti-alcoolique, c'est-à-dire montrer les dangers qu'il représente, faire une éducation populaire qui permettrait de lutter contre l'alcoolisme lui-même et contre ses méfaits ; celle-ci aurait pour conséquence une lutte contre la mortalité infantile.

L'importance croissante de la syphilis et des maladies vénériennes

En ce qui concerne la syphilis et les maladies vénériennes, nous n'avons pas de statistiques précises qui nous permettent d'évaluer leur morbidité et d'en connaître l'étendue. Mais, selon les rapports consultés, la lutte s'intensifie au fil des années. Dès 1926, c'est la création de dispensaires à Nice et à Cannes, ainsi que d'un service spécial pour le traitement à l'hôpital Saint-Roch. Il faut constater que des mesures sont prises à l'échelle nationale et qu'elles se répercutent dans le département. Outre les deux dispensaires, il y a, à la disposition des individus atteints, des remèdes gratuits dont le médecin traitant assure l'application et la surveillance ; de plus on projette la création d'un nouveau dispensaire dans l'arrière-pays pour faire face aux besoins croissants.

Pour le docteur Barbary, il faut, outre des moyens de prophylaxie, pratiquer la prévention, c'est-à-dire organiser la lutte contre la syphilis comme est menée celle contre la tuberculose, donc faire une propagande active dénonçant le péril vénérien mais aussi entamer la répression contre la prostitution et les "maisons de tolérance". Là aussi, en luttant contre les maladies vénériennes, on luttera, en même temps contre la mortinatalité.

Le cancer : une maladie en progression constante dans le département

Force est de constater que ce fléau social est en progression continue : 330 décès en 1919, 439 en 1929, soit une augmentation de 33 %. Aussi, dès 1926, il commence à préoccuper le service d'hygiène qui organise des consultations spéciales. Une ligue anti-cancéreuse est même fondée par le docteur Stéfani et, selon l'auteur des rapports, celle-ci "accuse une fructueuse vitalité". Dès 1924, l'Office d'Hygiène sociale s'affilie au Comité de Défense contre le cancer qui luttait activement "en assurant par des tracts et des circulaires" l'information sur les moyens de prophylaxie de la maladie. En 1924 également est mis en place, à l'hôpital Saint-Roch, un service spécialisé dans le traitement du cancer. Pour le docteur Barbary, le cancer apparaît comme un fléau redoutable : en 1929 il représente 6 % de la mortalité générale. Pour le traitement anti-cancéreux, la condition préalable est la précocité du dépistage et du diagnostic, d'où la création de centres de traitement des malades dont on veut le développement au sein du département.

Grâce aux rapports de l'inspecteur départemental de l'hygiène nous pouvons dresser un bilan sanitaire des Alpes-Maritimes.

On peut dire qu'en l'espace de dix ans l'hygiène s'est développée et a permis beaucoup de progrès qui se sont traduits par une diminution importante de la mortalité par rapport au nombre d'habitants Beaucoup de maladies contagieuses sont en régression dans le département : la variole, la fièvre typhoïde et la diphtérie notamment. Les maladies épidémiques se sont raréfiées, au point que, sur les statistiques de la mortalité générale, elles occupent la dernière place dans l'ordre d'importance. La lutte contre la mortalité infantile, la tuberculose, la syphilis ont donné des résultats appréciables quantitativement. Le nombre des dispensaires s'est accru, pratiquement toutes les villes du département en sont dotées. Quant à l'équipement antituberculeux proprement dit, dès 1926, il est, pour l'auteur des rapports, tout à fait complet. La lutte contre le cancer n'a cesse de s'intensifier avec la création de centres de dépistage et de traitement qui n'existaient pas avant la guerre. Il faut souligner aussi que les grands travaux d'eau potable, d'ozonisation, d'assainissement constituent également des réalisations d'hygiène, au même titre que la lutte contre les fléaux morbides que l'on qualifie de sociaux. Il faut noter que l'amélioration de l'hygiène générale est apparue comme un élément de prophylaxie contre certaines maladies : la tuberculose est un bel exemple dans ce cas.

L'inspection médicale des écoles se développe car on insiste de plus en plus sur la prévention. C'est aussi dans un but de protection que le docteur Barbary souhaite la généralisation de l'enseignement des notions d'hygiène dans les écoles pour convaincre de l'importance de celle-ci.

Pour terminer, nous nous rangerons à l'avis de l'auteur des rapports étudiés, c'est-à-dire, qu'en fait, pour tous les problèmes de l'hygiène, il convient d'abord que l'autorité sanitaire soit informée exactement des besoins et des possibilités du département, pour pouvoir les adapter les uns aux autres et ce, dans le cadre local, car c'est le seul moyen de faire une politique sanitaire efficace.

Graphique n° I

MORTALITE GENERALE : Principales_causes_de décès

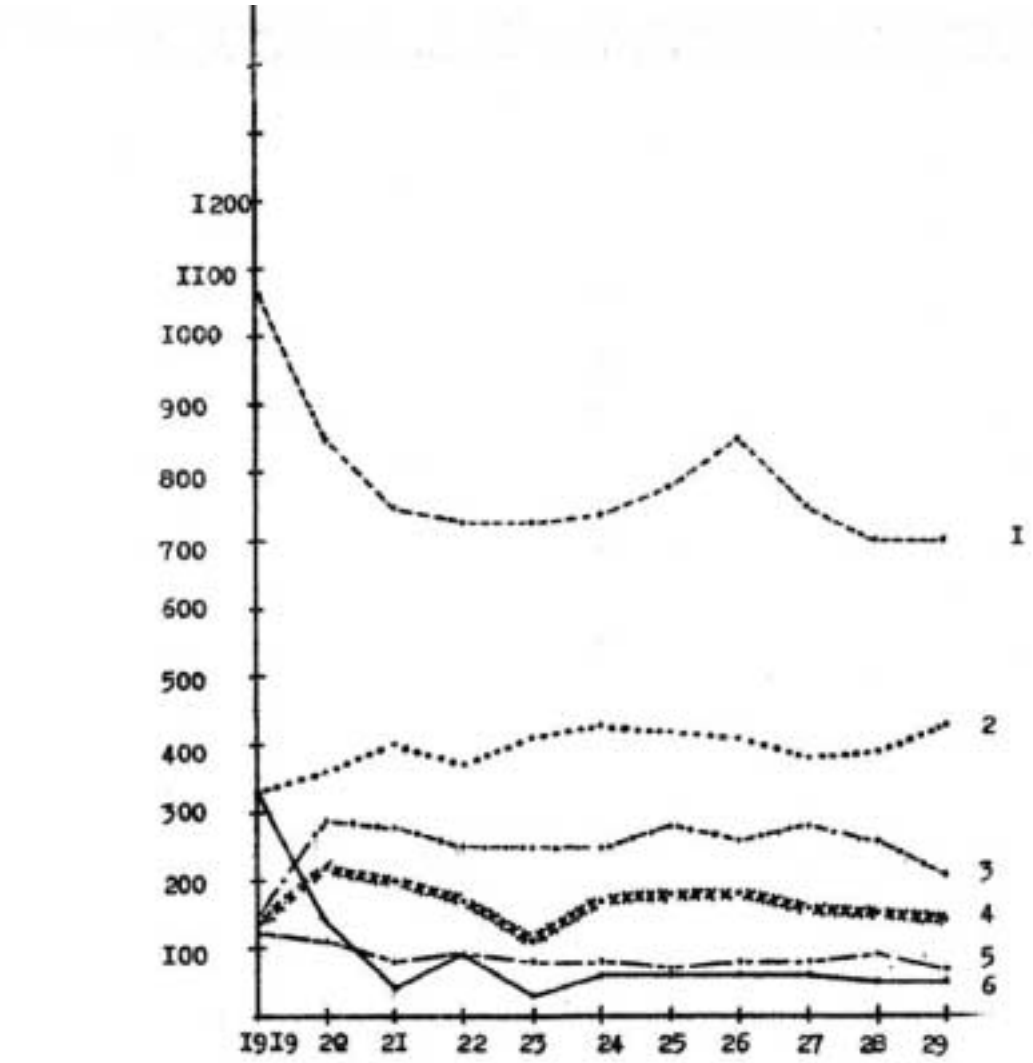

I = Tuberculose pulmonaire ; 2 = Cancers et autres tumeurs
3 = Diarrhée infantile ; 4 = Débilité congénitale
5 = Autres tuberculoses ; 6 = Grippe

Graphique n°2

Mortalité générale : principales causes de décès (suite)

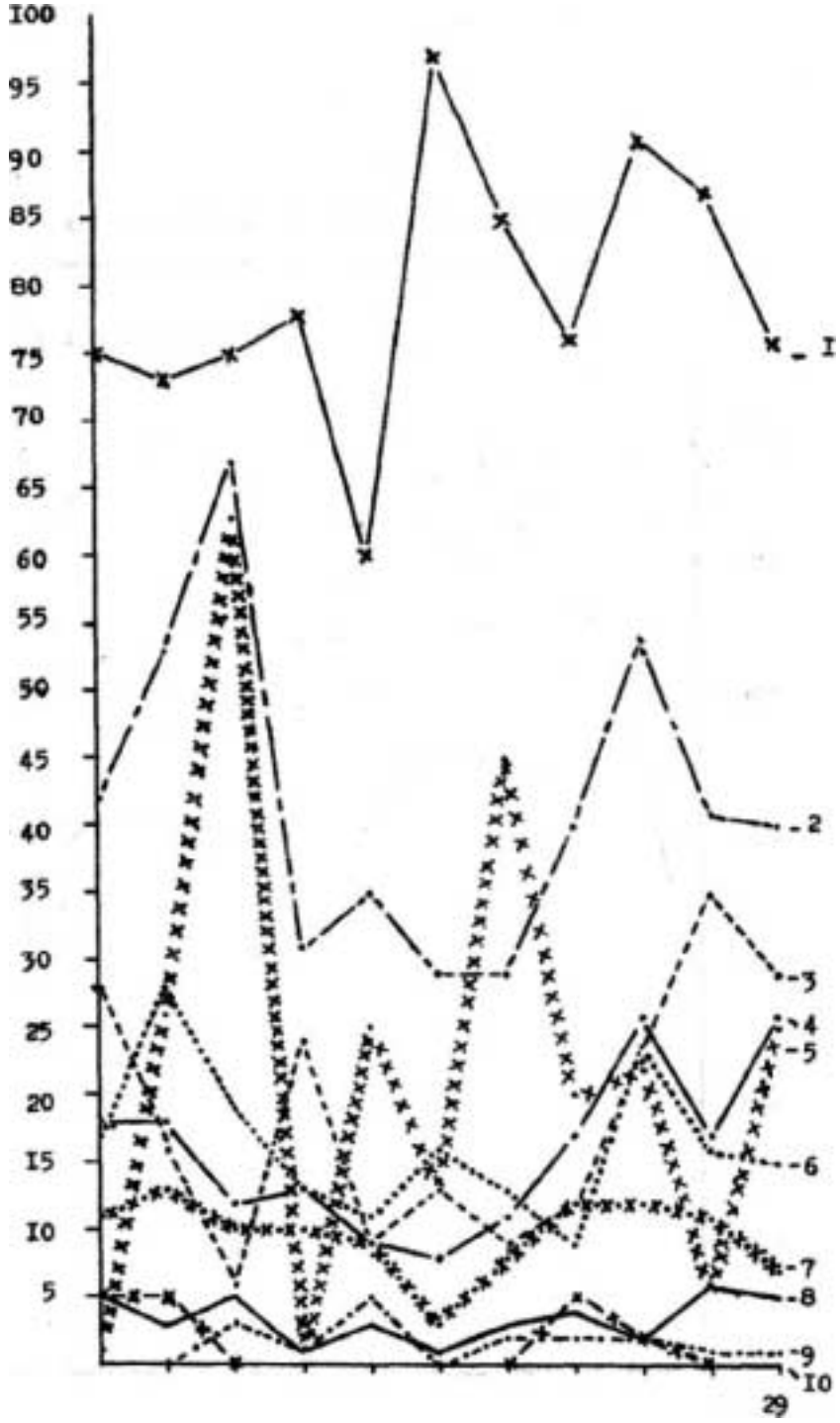

1 = tuberculose des méninges ; 2 = fièvre typhoïde ; 3 = diphtérie 4 = autres maladies épidémiques ; 5 = rougeole ; 6 = septicémie puerpérale ; 7 = coqueluche ; 8 = fièvre paludéenne ; 9 = scarlatine 10 = variole

Graphique n° 3

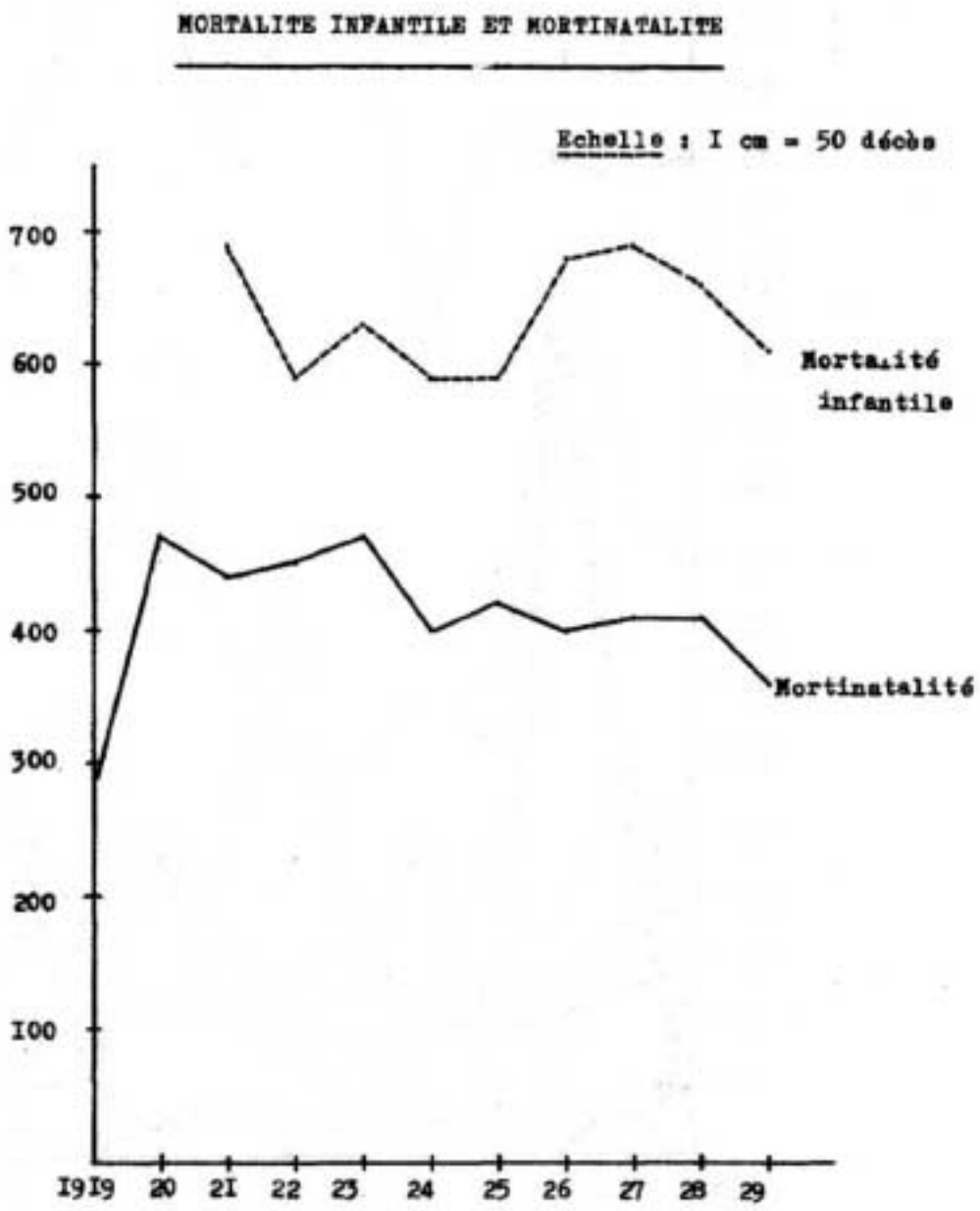

Graphique n° 4

NATALITE ET MORTALITE COMPAREES

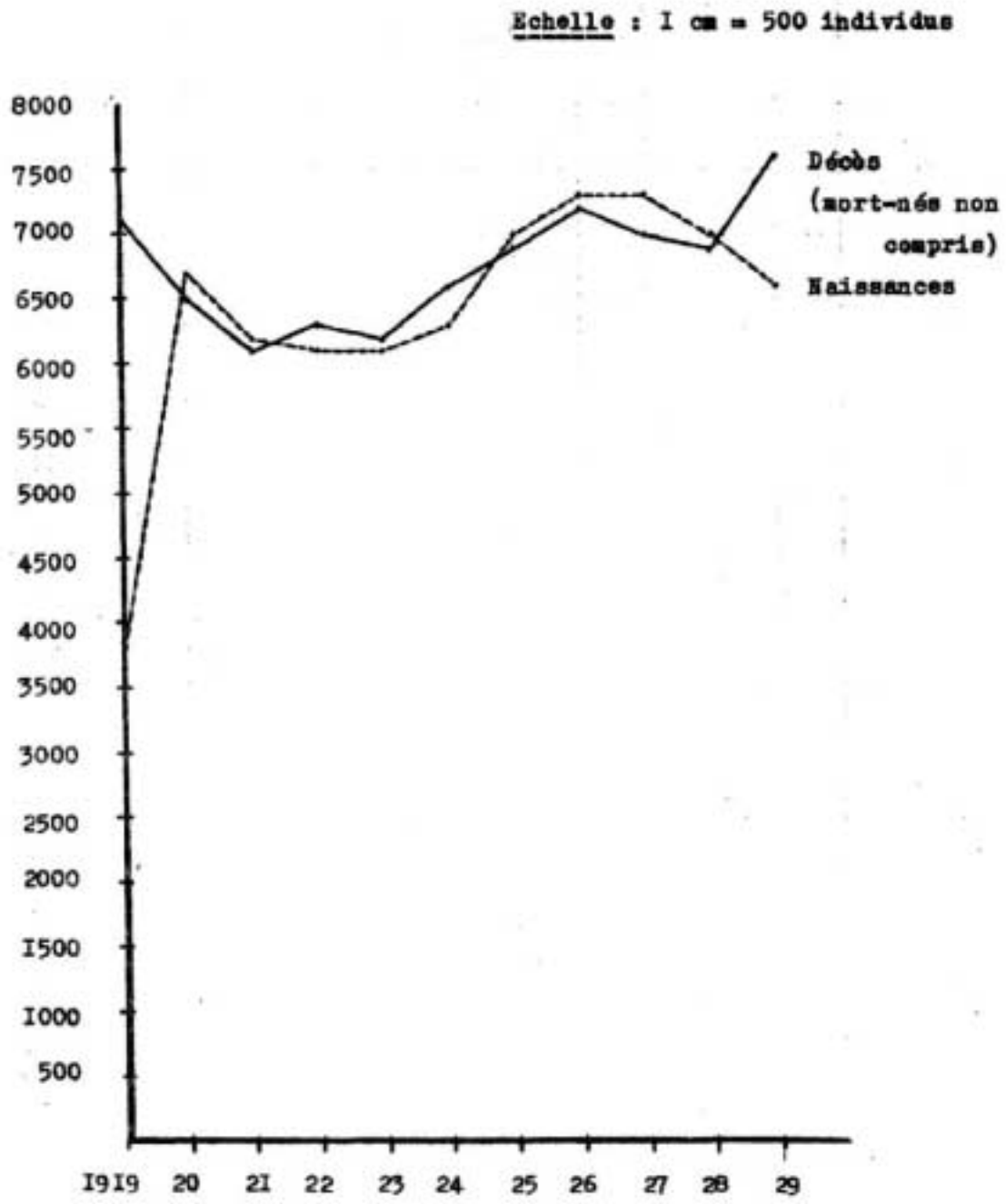

COMPTE-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Michel BELLENFANT, *L'enseignement primaire dans le Var jusqu'aux lois de Jules Ferry*. Nice, CRDP, 1983, 73 pages, bibliographie.

Michel Bellenfant, professeur au collège Ferrié de Draguignan et chargé du service éducatif des Archives départementales du Var, publie un recueil de documents concernant l'enseignement primaire dans le Var, depuis l'ancien régime jusqu'aux lois de Jules Ferry exclues. Ce travail est très méritoire. Malgré la rareté et la dispersion des archives, Michel Bellenfant parvient à donner une vue très concrète et fidèle de la situation. Ses notices et commentaires mettent les divers documents en lumière et résolvent les problèmes de vocabulaire. Le recrutement et la rémunération des instituteurs, une sociologie sommaire de ceux-ci, le rôle de l'Eglise catholique, l'application locale de la législation nationale, les statistiques concernant le nombre d'élèves et d'écoles apparaissent avec netteté. L'opinion des parents sur l'enseignement et les conditions concrètes dans lesquelles celui-ci était dispensé, questions difficiles à illustrer en raison de la rareté des sources, sont cependant abordées.

Il faut se réjouir de ce que, grâce à une subvention du Conseil général du Var, le recueil ait pu être distribué dans tous les établissements scolaires du département. Cet ouvrage, très soigneusement édité par le CRDP de Nice, mérite de n'être pas seulement utilisé dans les écoles ; il intéresse tout lecteur curieux du passé.

Ralph SCHOR

Bernard COUSIN, *Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux images d'une société*. Thèse, Aix, 1981, publiée par Sociétés, mentalités, cultures, Aix, 1983, 339 pages.

C'est un livre neuf et hardi. L'auteur utilise une source unique, les 4.000 ex-votos provençaux qu'il a inventoriés. Il a voulu faire une analyse quantitative en exploitant les données par traitement à l'ordinateur. Pour cela, il a établi une grille de traitement quantitatif concernant tout d'abord les ex-votos de N.D. des Lumières puis testée sur les 700 ex-votos du terroir marseillais et utilisée ensuite pour l'ensemble du corpus provençal. Ce sont en fin de compte 125 éléments qui ont été retenus et qui ont fait l'objet de comptages sur l'ensemble des ex-votos et sur les sous-ensembles chronologiques, géographiques, sociologiques. Si les résultats chiffrés ne figurent pas dans le livre, en revanche la présentation graphique qui permet de visualiser les résultats quantitatifs obtenus a été conservée.

Indiquons, avant de commencer l'analyse de l'ouvrage, que si l'auteur s'explique longuement sur le fait votif, il n'en est pas de même sur le mot miracle ; en fait pour le chrétien de notre époque, ces miracles sont plutôt des grâces temporelles. Quant au fait votif, rappelons tout d'abord que la pratique du don votif en reconnaissance d'une protection est très ancienne. Au Moyen-Age, il s'agissait souvent de figurines de cire placées en témoignage de reconnaissance auprès de la statue du saint ou de la Vierge.

L'ex-voto peint est apparu vers 1500 en Italie centrale sous la forme d'un petit tableau représentant le donateur en prière ou dans une situation dangereuse ; le protecteur céleste figure au registre supérieur entouré de nuages. Cette pratique a fait son apparition en Provence vers la fin du XVIe siècle et elle a connu une diffusion importante dès le milieu du siècle suivant ; ce succès ne s'est pas démenti jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Il faut noter que l'ex-voto n'a jamais été conseillé par l'Eglise mais la hiérarchie ne l'a pas condamné et l'a plutôt ignoré. Dictionnaires et auteurs divers l'ignorent également sauf *l'Encyclopédie* de Diderot où le chevalier de Jeaucourt lui consacre quelques lignes méprisantes.

Au XIXe siècle, dans le chant I de Mireille, Mistral est plus sensible à la ferveur dans la petite église des Saintes qu'aux ex-votos dont il se contente d'évoquer le nombre ; la plupart des voyageurs du XIXe siècle ignorent l'ex-voto ou n'y font guère attention ; seul Millin conservateur des Antiques à la Bibliothèque impériale leur consacre un certain développement de caractère descriptif. En revanche, au XXe siècle, l'ex-voto intéresse par sa naïveté et sa fraicheur ; c'est le cas de Guillaume Apollinaire dans un livre de 1910. Par la suite, folkloristes et ethnologues ont mis peu à peu les ex-votos à la mode.

L'ex-voto attire aussi le regard du sémiologue qui s'intéresse à l'image quelle que soit sa valeur artistique ; l'absence de l'écrit sur l'ex-voto témoigne d'une autre culture. Mais l'historien reste réticent vis-à-vis des approches à partir d'un corpus trop réduit ou mal défini ; c'est à tort que J. Arrouge étend aux ex-votos la spécialisation des intercesseurs, alors qu'elle se limite aux saints thérapeutes dans la religion populaire.

L'auteur distingue plusieurs périodes. Avant 1660, la période ancienne, qui ne laisse que 49 tableaux. La 2e période, de 1660 à 1729 qui correspond au véritable essor de l'ex-voto provençal ; c'est la période de "l'invasion dévote" dans les masses provençales au dire de Michel Vovelle. La 3e période, de 1730 à la fin du XVIIIe siècle, montre l'enracinement de cette pratique en Provence ; le XIXe siècle apparait comme le grand siècle de l'ex-voto avec 2500 tableaux sur 4000 ; toutefois, la reprise ne s'est amorcée que lentement après la poussée de déchristianisation révolutionnaire; le sommet se situe entre 1830 et 1870 et correspond aux années de reconquête catholique. Mais la moyenne annuelle s'infléchit singulièrement à partir de 1880 et on peut parler de débâcle au cours des dernières années du XIXe siècle. Comme le note l'auteur, il ne s'agit pas seulement d'un phénomène de déchristianisation mais aussi d'un changement de mode, la plaque de marbre gravée prenant souvent le relai de l'ex-voto.

Toutes les catégories sociales sont plus ou moins concernées par l'ex-voto en Provence. Avant 1660, ce sont les couches sociales favorisées : noblesse, clergé, bourgeoisie, qui offrent des ex-votos ; après 1660 la petite et la moyenne bourgeoisie fournissent 50 % des ex-votos et les milieux populaires 24 %. Après 1730, la petite bourgeoisie en offre encore 42 % tandis que les milieux populaires en fournissent 45 %. Après 1850, deux ex-votos sur trois sont d'origine populaire. En outre, l'ex-voto de simple action de grâce recule au XIXe siècle ; le motif en est évoqué soit en image à l'arrière-plan, soit dans une légende explicite. Ajoutons que l'ex-voto est essentiellement une pratique individuelle ou familiale ; mais l'épidémie ou la procession, surtout la procession exceptionnelle après une grande calamité, peut lui donner un caractère collectif.

L'auteur accorde un grand intérêt à l'espace céleste, le coin du tableau où apparait l'intercesseur, le protecteur. Important au temps de "l'invasion dévote", de 1660 à 1730, l'espace céleste décline faiblement après 1730 et est fort réduit au XIXe siècle, surtout après 1850. Bernard Cousin écrit : "Les années 1800-1830, lendemain de déchristianisation révolutionnaire, époque du troupeau sans pasteur... se traduisent par une déprise considérable de l'image du ciel sur l'ex-voto ; en quelques années se rompt un modèle de tableau votif où espace céleste et espace humain s'équilibraient. Le mouvement amorcé dans les quarante dernières années du XVIIIe siècle et qui s'affirme dès 1800 donne désormais la première place à la scène humaine".

Toutefois, de 1830 à 1870, avec le sommet catholique du siècle, la reprise en main par le clergé, la religion populaire retrouve à s'exprimer dans l'Eglise, l'espace céleste s'arrête de décroître. Mais après 1880 tout craque ; de même que le flux des ex-votos se tarit, la surface de l'espace céleste décline sensiblement, disparait même.

Cet espace céleste est surtout celui de la Vierge que l'on trouve dans 59 % des ex-votos avant 1660, 66 % de 1660 à 1730, 75 % au XIXe siècle. L'image de la Vierge à l'enfant domine jusqu'à la finduXVIIIe siècle ; à partir de 1850 c'est l'image de la Vierge seule qui l'emporte comme dans l'imagerie relative à l'apparition de Bernadette à Lourdes.

Bernard Cousin insiste aussi sur l'évolution de l'attitude des personnages sur les ex-votos de simple action de grâce. Avant 1730, les hommes et les femmes conservent l'attitude de prière classique : à genoux, mains jointes, tête droite ; elle concerne plus des trois quarts des personnages au XVIIe siècle ; les autres sont aussi, pour la plupart, agenouillés mais lèvent les bras au ciel en un geste d'invocation. Au XVIIIe siècle, on note un certain déclin de cette attitude traditionnelle mais le changement devient très net après la Révolution ; si les femmes restent à genoux, les bras levés ou la tête baissée, l'attitude traditionnelle disparait presque totalement chez les hommes, surtout après 1850 ; les positions debout ou un genou fléchi tendent à devenir la norme pour les hommes. Or le nombre de ceux-ci tend à diminuer sur les ex-voto de simple action de grâce.

L'auteur estime que ce dimorphisme sexuel, disparition des hommes en action de grâce et abandon de l'attitude de prière, doit être mis en rapport avec le comportement des hommes et des femmes pour la pratique religieuse, surtout après 1860. Nous estimons toutefois qu'il ne faut pas parler trop vite de déchristianisation ;il s'agit aussi chez l'homme d'une nouvelle attitude que l'on retrouve ailleurs. Au XVIIe siècle, les nouveaux consuls prêtaient serment à genoux aux pieds du seigneur ou de son juge ; au XVIIIe siècle, ils se tiennent debout ; l'attitude de l'homme debout est considérée désormais comme respectueuse. Sur un plan voisin, nous estimons également que l'on ne peut pas parler de déchristianisation au XVIIIe siècle parce que les demandes de messe diminuent dans les testaments ; il s'agit seulement d'une evolution de l'appréciation et de la sensibilité religieuses ; la surculpabilisation chère à Jean Delumeau commence à s'atténuer.

Pour en revenir à l'ex-voto, l'auteur parle d'une certaine laïcisation de l'ex-voto au XIXe siècle : la surface céleste diminue tandis que la scène humaine s'étoffe, tout le tableau s'organise autour de la victime ou du malade tandis que les personnages en prière sont beaucoup moins nombreux. Certes, mais la finalité du don votif reste la même, profondément religieuse comme le reconnait au demeurant l'auteur. Ne pourrait-on pas également faire jouer une certaine mode à laquelle se soumettraient les artisans specialisés qui peignaient les ex-votos.

La thèse donne aussi des précisions sur la répartition de l'ex-voto dans l'espace provençal, les couches sociales intéressées, les types de scènes humaines, les risques et les peurs du XVIIe siècle à nos jours, le costume et le cadre de vie, le côté art populaire, l'empreinte croissante de l'écrit, la comparaison avec les pays voisins, etc...

En résumé, et en dépit des réserves que nous avons formulées, un ouvrage pionnier qui mérite d'être consulté et qui sera longtemps cité.

Maurice BORDES

Paul GONNET, Lucien AUNE, Rosine CLEYET-MICHAUD, Hervé de FONTMICHEL, Paul FORESTIER, Ernest HILDESHEIMER, Michelle POLLET, Jeanne RIGAUT, Joe RINAUDO, Philippe SERANON, *Histoire de Grasse et de sa région*. Editions Horvath, 1984, 216 pages, nombreuses planches, une carte.

Le charme de Grasse réside dans la multiplicité, la complémentarité et l'utilisation réunie au cours des siècles de ses avantages et même de ses handicaps, les premiers jouant à certaines époques le rôle des seconds et réciproquement. Grâce à ce jeu subtil, sans cesse renouvelé au cours des siècles, la ville apparait à la fois comme un riche écrin et aussi comme un joyau perpétuellement rénové au balcon de ce qui est devenu la Côte d'Azur.

Qu'on fasse l'inventaire de ces caractéristiques et on dénombrera ainsi : un cadre montagneux, la proximité de plaines riches, à condition d'être domestiquées, le soleil méditerranéen, l'isolement relatif par rapport aux grands axes de communication, un relief tourmenté ne laissant que peu de place aux espaces de culture, de lourds héritages architecturaux et aussi une certaine inadaptation aux conditions modernes de la circulation et des échanges. On constatera alors que, dans ce pays de parfumeurs, un "nez" astucieux doté d'un alambic subtil a su dégager des modes d'adaptation, des exemples de réussite aux vertus discrètes dont la nomenclature a pu varier mais dont le succès et la suavité renouvelés ont permis de vaincre les difficultés quand elles se présentaient et d'assimiler constamment de nouveaux habitants pour en faire des citoyens.

L'ouvrage collectif, publié sous la direction de notre ami et collègue, le professeur Paul Gonnet en est d'ailleurs l'éclatante démonstration et aussi un excellent exemple. Réunir dans le même ouvrage dix collaborateurs, universitaires, muséographes, archivistes, hommes politiques, intellectuels et/ou amoureux de Grasse pouvait paraître une gageure. On risquait, en effet, que chacun apporte une contribution relative à sa spécialité, avec tout son talent, mais sans se soucier des apports des autres. On risquait aussi de voir sacrifier ici ou là l'aspect politique, l'aspect culturel ou l'aspect économique. Or l'ouvrage témoigne d'une grande unité de ton ou de méthode. Je dirais même que son articulation en deux parties, l'une tissée sur trame de chronologies, l'autre composée de pièces autonomes, intitulée "Prestige, traditions et monuments", contribue à la perception de cette subtile alchimie qu'a fait de la Grasse séculaire, à travers les âges, une seule et même ville, comme de la Grasse moderne un ensemble monumental et culturel privilégié. Il en résulte que le lecteur est invité à aller voir sur le terrain et que le touriste est appelé à assimiler et à comprendre ce que les guides, et singulièrement le dernier chapitre "Petite promenade le nez en l'air" leur révèlent, ce que ses yeux lui montrent, et tous à découvrir l'âme de la ville.

On me permettra cependant de regretter qu'un géographe n'ait pas été convié à souligner, comme semble l'annoncer le titre, les rapports entre la ville et sa région, entre la ville et les écarts de la commune (Plascassier, Saint-Jacques), entre les artisans et les techniciens citadins, entre les fortunes terriennes et les dynasties politiques, entre l'isolement ferroviaire et l'impasse que constituait l'axe Cannes-Grasse et le maintien de la personnalité de cette ville, qui réussit à conserver son rôle de centre urbain et de son identité propre alors que, partout ailleurs, le cosmopolitisme de la Côte d'Azur tend à englober les villes du littoral, dans une mégalopolis, manquant de centre, et aussi d'autonomie locale comme de volonté collective sauf peut-être dans la défensive contre Marseille et une agressivité à l'égard du touriste, à la fois attiré et exploité.

Cette remarque, et celle qui viserait l'absence d'une carte régionale, étant faite, sans doute par déformation professionnelle, je n'en suis que plus à l'aise pour attirer l'attention des lecteurs sur le schéma de la documentation historique d'abord (textuelle comme graphique) sur la qualité des contributions, qui tendent à souligner la permanence des problèmes et des réactions grassoises. Dès les premiers siècles, du 12e au 14e, la cité sait garder une certaine indépendance d'allure bien qu'impliquée dnas les grands conflits entre Provençaux et Savoyards, entre rois de France, rois d'Aragon, d'Espagne et même pirates barbares, entre Gênes et Marseille.

Conquise, la ville n'est jamais soumise. Elle perd son statut de ville de consulat pour celui de ville de syndicat, lorsque les comtes de Provence, longtemps combattus, se substituent comme maîtres de la ville aux évêques d'Antibes et deviennent rois de Sicile, mais le chef de la résistance locale, Hugues Sicard devient le représentant du Roi à Grasse, pendant que le conseil local conserve en accord avec le viguier du Roi la gestion des affaires régionales (îles de Lérins, alliances ou rivalités avec Gênes et Marseille).

Plus tard au XVIIIe siècle, elle est encore impliquée dans les luttes entre l'Espagne alliée à la France et la Savoie alliée à l'Autriche. Certes elle est prise, doit payer tribut en 1746-1747, mais le commerce des huiles, la parfumerie, la savonnerie lui permettent de connaitre une prospérité économique telle que Grasse s'intéresse aux activités commerciales au long cours, à partir de Marseille, telle aussi que les riches familles bâtissent de très beaux et fiers hôtels. Autour du commerce et de la vie culturelle, nait une oligarchie commerciale qui assimile donc un même corps social, suivant le modèle anglais, des nobles de familles anciennes, des nobles d'origine parlementaire ou des bourgeois. Dans une même famille, les Théas font cousiner des roturiers et des anoblis si bien que les conflits politiques demeurent d'ordre personnel mais ne se transforment pas comme ailleurs en conflits de classe ou d'intérêts collectifs.

Après la tempête révolutionnaire, malgré les changements politiques, Grasse conserve au moins son autonomie économique grâce à des innovations techniques (développement de la parfumerie, du trafic des huiles). Elle dispose d'un personnel dirigeant politique et économique suffisamment souple et assez doué d'initiatives pour avoir sous tous les régimes des notables efficaces et bien insérés dans le pays. Elle subit, sans trébucher, elle, la première ville industrielle du Var intérieur, l'annexion au département des Alpes-Maritimes et la modification de la circonscription électorale dont elle était le chef lieu et fait une grande place politique à ses capitaines d'industrie (Chiris, Ossola,...), de droite ou de gauche.

Il faut arriver à 1936 pour qu'un candidat de l'extérieur soit élu à la mairie et que se pose, pour la première fois, le problème de la survie de la république locale, celle que Grasse a constitué depuis sa fondation. Et dès lors c'est en termes économiques que s'établissent désormais les dépendances et les centralités. Il faut lire avec beaucoup d'attention les pages que M. Hervé de Fontmichel consacre dans la deuxième partie de l'ouvrage à la parfumerie grassoise. On y voit apparaitre successivement l'utilisation des ressources locales, l'ingéniosité des notables, les Chiris, les Amic, les Charabot, qui élargissent l'aire de collecte des matières premières, celle des débouchés, essaient de se libérer des contraintes locales, maintiennent les procédés modernes et les qualités traditionnelles et font de Grasse un "village peuplé de puissantes fabriques".

Les années 70 démontrent hélas que ces patrons locaux ne peuvent plus assurer le développement des industries face aux exigences du marché international. Des collaborations techniques et financières s'établissent avec les parfumeurs et les couturiers de Paris, mais, vite, de manière plus insidieuse avec des capitaux étrangers, suisses ou américains, par exemple. Il faut relire l'image que l'auteur esquisse du "beau navire grassois dont les armateurs ne sont plus les mêmes, les cargaisons modifiées et les approvisionnements bouleversés et dont il se demande s'il restera toujours ancré dans le même port".

En s'appuyant sur ces quelques exemples tirés du livre et sur l'interrogation finale de M. Hervé de Fontmichel, le lecteur est conduit à apprécier le caractère exemplaire de cette ville, menue par la démographie, effacée en matière politique et administrative, ignorée des grands stratèges et des vastes empires, mais toujours aussi vivante quoi qu'il arrive jusqu'à notre époque où les nécessités économiques locales sont mises en danger, à Grasse et en bien d'autres endroits, par les impératifs financiers et internationaux.

Mais quoi qu'il arrive, grâce à la générosité et à la largeur de vue des anciens Grassois, la ville dispose de suffisamment de références communes pour être sûre de ne pas sombrer dans l'anonymat d'une banlieue ou la nostalgie d'une ville musée. Ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage que d'évoquer, entre autres, Louis Bellaud de La Bellaudière, rénovateur de la poésie provençale, Antoine Godeau, évêque de Grasse par la volonté de Richelieu mais aussi prêtre mondain et prélat courageux, l'amiral de Grasse, héros de la guerre d'Indépendance américaine, François de Théas, gouverneur de Francfort, amateur d'art éclairé et ami de Goethe alros enfant, Maximilien Isnard conventionnel violent à Paris, mais régicide apaisé et bien accepté à Grasse, le général Gazan, symbole d'un libéralisme racé, les Ossola, tout à la fois chimistes et administrateurs.

Mais ces hommes du passé ont orné la ville de belles demeures aux proportions harmonieuses dont les descendants ont amélioré et enrichi l'intérieur et ont eu la sagesse de les mettre à la disposition des corps sociaux et des administrateurs, comme ce François Carnot, grassois par mariage qui créa le musée Fragonard, comme précisément ce peintre Fragonard qui profita d'un exil forcé pour doter les hôtels grassois de ses chefs d'oeuvre. Toutes ces richesses architecturales et muséographiques font de Grasse un musée dans la rue, un écrin digne des odeurs harmonieuses que secrètent les usines. Plaisir des yeux, de l'esprit, des sens, grâce au passé, harmonie du site et qualité de la lumière, grâce à la nature, tout est évoqué dans ce livre, non pas analysé ou décortiqué mais communiqué par les auteurs à leurs amis, les lecteurs.

La peur de l'avenir est le propre des communautés, incertaines de leur passé, ne pouvant trouver en elles suffisamment de preuves de leurs aptitudes à résister aux tempêtes. Ce n'est certes pas le cas de Grasse. Il faut remercier tous les auteurs et singulièrement le maître d'oeuvre, le professeur Paul Gonnet, d'avoir réussi, chacun individuellement et tous collectivement à dresser non seulement un catalogue et un inventaire, mais d'avoir écrit le livre de raison de la famille grassoise, d'avoir su dans un texte rigoureux, insérer beaucoup d'images, et suggérer tant d'odeurs harmonieuses, et donc incité les Grassois d'aujourd'hui à l'espérance. Une espérance reposant sur la qualité des hommes, sur la beauté du site et de la ville, mais aussi sur l'aptitude de Grasse à répondre aux besoins de l'homme moderne qui attendent beaucoup de ces villes moyennes où la vie associative et l'ingéniosité individuelle puissent s'exercer sans contrainte inutile, sans surveillance trop étroite, sans éprouver la peur de l'anonymat et celle de l'inutilité des efforts collectifs.

François GAY